



DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 11 MAI 2020

La Commission permanente s'est réunie
sous la présidence de
Monsieur Jean-François GALLIARD
Président du Conseil départemental

ISSN 0755-78582

Sommaire

1 - Modalités d'organisation des réunions de la Commission Permanente durant la période d'urgence sanitaire : adaptation	1
2 - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) - exercice 2020 Subventions accordées dans le cadre de l'appel à candidatures sur les actions collectives de prévention Subventions accordées aux services polyvalents d'aide et soins à domicile (SPASAD) Résidences autonomie : avenants n°4 aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et répartition du forfait autonomie	4
3 - Crise du COVID-19 Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) : tablettes dans les établissements pour personnes âgées	56
4 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté Rapport d'exécution - exercice 2019	59
5 - Convention relative à l'attribution d'une subvention au profit de l'Association Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Aveyron	74
6 - Subventions diverses à caractère social : subvention d'aide au fonctionnement 2020 pour les Restaurants du Cœur - Aveyron	80
7 - Prolongation du délai de validité du Fonds de soutien exceptionnel au milieu associatif pour faire face à l'épidémie de Covid -19	82
8 - COVID-19: Personnel départemental	85

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations de la
Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/1

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37684-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

16 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUSSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

Absents excusés : Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Graziella PIERINI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

.....

OBJET : Modalités d'organisation des réunions de la Commission Permanente durant la période d'urgence sanitaire : adaptation

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020, relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

DECIDE que les réunions de la commission permanente se tiendront sous la présidence du Président du Conseil départemental, à distance, en audioconférence et/ou en visioconférence, selon les modalités suivantes, qui s'appliqueront durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire liée au covid-19 ;

- en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 (article 4), les commissions intérieures ne peuvent se tenir. Les rapports inscrits à l'ordre du jour de la commission permanente seront communiqués préalablement à l'ensemble des Conseiller(ère)s départementaux(ales). Conformément aux dispositions légales cette commission se fera par voie dématérialisée ;
- la commission permanente se réunira selon les conditions de quorum précisées par l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;
- chaque séance fera l'objet d'un enregistrement qui sera conservé ;
- chacun des conseillers présents aura la possibilité de se voir confier au maximum deux pouvoirs ;
- à l'ouverture de la séance le Président procédera à l'appel pour identifier les participants présents à l'audioconférence en leur demandant de faire état des pouvoirs dont ils disposent et présentera ensuite les rapports à l'ordre du jour ;
- pour le scrutin, le Président appellera chaque participant à voter. Chaque conseiller départemental appelé fera état de son vote, puis du vote du (ou des) élu(s) dont il a reçu procuration. Le Président proclamera ensuite le résultat du vote ;
- les résultats des votes seront consignés dans un procès-verbal qui sera adressé par mail à tous les membres de la commission permanente.

ABROGE les modalités d'organisation des réunions de la Commission Permanente à distance durant l'état d'urgence sanitaire, afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, adoptées par délibération de la Commission Permanente le 10 avril 2020.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 43
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 3
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-François GALLIARD

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations de la
Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/2

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37657-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

17 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUESSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

OBJET : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) - exercice 2020
Subventions accordées dans le cadre de l'appel à candidatures sur les actions collectives de prévention
Subventions accordées aux services polyvalents d'aide et soins à domicile (SPASAD)
Résidences autonomie : avenants n°4 aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et répartition du forfait autonomie

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020, relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2020 ont été adressés aux élus le 4 mai 2020 ;

CONSIDERANT que la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aveyron, installée le 10 octobre 2016, est une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement ;

CONSIDERANT que lors de son assemblée plénière du 7 avril 2017, la Conférence des Financeurs a adopté le programme coordonné 2016-2021 de financement des actions individuelles et collectives de prévention ;

CONSIDERANT qu'à cet effet, la CNSA a attribué au Département un concours financier d'un montant de 918 512,96 €, au titre de l'année 2020 :

- 799 936,20 € pour les aides techniques et les actions collectives,
- 118 576,76 € pour les résidences-autonomie.

1 - Les actions collectives de prévention

CONSIDERANT que comme les années précédentes, la Conférence des Financeurs a lancé un appel à candidatures portant sur les axes du programme coordonné, du 2 décembre 2019 au 31 janvier 2020 ;

CONSIDERANT que la loi n° 2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants, prévoit désormais la possibilité d'utiliser les crédits du concours « autres actions de prévention » pour le financement d'actions d'accompagnement des aidants ;

- Projets reçus et subventions

CONSIDERANT que sur 110 projets déposés, 93 projets ont été retenus afin de permettre une couverture territoriale du département ;

CONSIDERANT que les dossiers reçus ont été examinés par le comité de pilotage composé des principaux membres de la conférence : Conseil départemental, ARS, CARSAT, MSA, RSI et CPAM ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente du 28 avril 2017, déposée le 9 mai et publiée le 15 mai 2017, ayant approuvé la convention-type à intervenir avec les porteurs de projet ;

APPROUVE les subventions proposées dans le tableau ci-annexé, soit un montant global de 549 105 € ;

- Projets pluriannuels retenus en 2019

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente du 30 septembre 2019, déposée le 09 octobre 2019 et publiée le 14 octobre 2019 relative aux projets pluriannuels retenus en 2019 ;

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes au titre de ces projets pluriannuels à :

- Générations 12 : 2 039 € pour l'action « Groupe d'entraide et de partage "la Pause" »,
- EHPAD Les Caselles : 650 € pour l'action « accompagnement psychosocial collectif »,
- EHPAD Les Caselles : 12 750 € pour l'action « accompagnement psychosocial individuel »,
- La fédération ADMR : 2 900 € pour l'action « Groupes d'échanges : "une pause entr'aidants" »

* * *

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer au nom du Département, les conventions correspondantes à intervenir avec chacun des porteurs de projet.

2 - Les SPASAD

CONSIDERANT que lors de sa réunion du 29 novembre 2019, la Conférence des Financeurs a décidé de dédier, pour 2020, des crédits à hauteur de 30 000 € pour les actions de prévention, individuelles ou collectives, réalisées par les SPASAD ;

CONSIDERANT que les deux SPASAD, actuellement en expérimentation, ont constitué un dossier présentant leurs projets. Ces dossiers ont été instruits par les services du Conseil départemental et le comité de pilotage de la Conférence des Financeurs et les projets retenus sont les suivants :

Pour l'ASSAD :

- la prévention des chutes,
- la prévention de la dénutrition ;

Pour l'UDSMA :

- l'activité physique adaptée,
- la prévention bucco-dentaire
- Senior's games : jeux séniors nouvelle génération
- Aidants, et si on vous aidait ?

APPROUVE les subventions proposées par le comité de pilotage pour 2020, soit un montant de 7 804 € pour l'ASSAD et 18 861 € pour l'UDSMA, dont les crédits sont inscrits au BP 2020 sur la ligne 48843 - SUBVENTIONS PREVENTION (compte 6574-fonction 551---chapitre 016) gérée par le Pôle des Solidarités Départementales.

APPROUVE les conventions de partenariat correspondantes ci-annexées, à intervenir avec l'ASSAD et l'UDSMA, déterminant les engagements réciproques ;

AUTORISE Monsieur le président du Conseil départemental à signer ces conventions au nom du Département.

3 - Les résidences-autonomie

CONSIDERANT que les crédits 2020 du forfait autonomie sont répartis en fonction du nombre de places dans chaque établissement sur la base d'un montant à la place :

APPROUVE la répartition du forfait autonomie (118 576,76 €) pour 2020, entre les résidences autonomie selon les modalités ci-après :

- forfait autonomie= 118 576,76 € / 334 places soit 361,13 € la place (357,876 € en 2019),
- forfait autonomie par établissement arrondi à l'unité :
 - . «Les Fontanilles» Baraqueville : 68 places → 24 141,38 €
 - . «Bellevue» Decazeville : 50 places → 17 751,01 €
 - . «Foyer Soleil» Millau : 91 places → 32 306,83 €
 - . «La Capelle» Saint Affrique : 71 places → 25 206,44 €
 - . «Le Théron» Salmiech : 30 places → 10 650,61 €
 - . MARPA Colombières : 24 places → 8 520,49 €

APPROUVE l'avenant n°4 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens type, ci-joint, à intervenir avec chaque résidence-autonomie, modifiant notamment les articles suivants du CPOM :

- 1 « Objet », sont précisées les dépenses qui peuvent être prises en charge par le forfait autonomie,
- 2 « Durée, date d'effet et reconduction » : est précisée la période sur laquelle les actions doivent être réalisées,
- 3 « Clauses financières » : est précisé le montant, au titre de l'exercice en cours, attribué à chaque résidence-autonomie,
- 4 « Modalités de versement » : sont précisées les modalités de versement du forfait autonomie de l'année en cours ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble de ces avenants au nom du Département ;

* * *

PRECISE que les crédits sont inscrits au BP 2020 sur la ligne 48907 - SUBVENTIONS AUTONOMIE CNES ET STRUCT INTERCOM (compte 65734-fonction 551---chapitre 016) et la ligne 48842 - SUBVENTIONS AUTONOMIE (compte 6574-fonction 551---chapitre 016) gérée par le Pôle des Solidarités Départementales ;

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Absent excusé : 1

- Ne prennent pas part au vote : Madame Christel SIGAUD-LAURY ayant donné procuration à Madame Danièle VERGONNIER, pour le PETR Syndicat mixte du Lévézou ; Monsieur Camille GALIBERT ayant donné procuration à Madame Danièle VERGONNIER, pour le Point Info Séniors des Causses à l'Aubrac ; Monsieur Serge JULIEN pour le CCAS de Rodez ; Madame Magali BESSAOU, Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Madame Francine LAFON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, et Monsieur Jean-Luc CALMELLY ayant donné procuration à Madame Magali BESSAOU, pour le Point Info Seniors Comtal, Lot et Truyère.

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-François GALLIARD

AVENANT N°4
Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
de la Résidence Autonomie « Les Fontanilles » à Baraqueville
signé le 30 décembre 2016

Etablissement:

Résidence Autonomie « Les Fontanilles »
 533 Rue du Puech
 12160 BARAQUEVILLE



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) ;
- VU** la loi 2015-1778 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au Vieillessement ;
- VU** le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), prévu à l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, signé le 30/12/2016 pour une application à compter du 01/01/2016 ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 7 avril 2017 adoptant son programme pluriannuel 2016-2021 de financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie à la faveur de personnes de 60 ans et plus (axe 2) ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 29 novembre 2019 adoptant les modalités de répartition du concours financier afférant aux résidences autonomie au titre de 2020, en fonction du nombre de places de chacune ;
- VU** la délibération n°CP/... de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Aveyron en date du 11 mai 2020, fixant notamment le forfait autonomie en fonction des places par résidence autonomie pour l'année 2020 ;

Considérant :

- ◆ La capacité autorisée dudit établissement ;
- ◆ La notification initiale (CNSA n°2020-0625439) des concours nationaux pour l'année 2020 ;

Entre les deux parties ci-dessous désignées :

- Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental de l'Aveyron,
- Monsieur Jacques BARBEZANGE, gestionnaire de la Résidence Autonomie « Les Fontanilles » implantée à Baraqueville.

Il est convenu de porter les modifications suivantes au CPOM signé le 30/12/2016 :

ARTICLE 1 – Objet

Le paragraphe suivant est ajouté :

« Les dépenses prises en charge sont :

- La rémunération, et les charges fiscales et sociales afférentes, de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, notamment des animateurs, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des diététiciens, le cas échéant mutualisées avec un ou plusieurs autres établissements, à l'exception de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ;
- Le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements ;
- Le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements. »

ARTICLE 2 – Durée, date d'effet et reconduction

Le paragraphe suivant : « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier 2016 ou être en cours de réalisation à la date de cette signature » est remplacé par « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier de l'année considérée ou être en cours de réalisation à la date de cette signature ».

ARTICLE 3 – Clauses financières

Dans le cadre des actions menées par l'établissement au titre du IV de l'annexe 1, le Département attribue annuellement à la structure une participation globale forfaitaire, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette participation est déterminé comme suit :

- ✓ (nombre de places autorisées de l'établissement X montant du forfait autonomie)/nombre de places autorisées sur tout le département
- ✓ soit pour 2020 : $(68 \text{ places} \times 118\,576,768 \text{ €}) / 334 = 24\,141,38 \text{ €}$

Les actions de prévention de perte d'autonomie à proposer aux résidents doivent s'inscrire dans le cadre du programme coordonné pluriannuel 2016-2021.

* Sous réserve du versement de la totalité du concours 2020 par la CNSA.

ARTICLE 4 – Modalités de versement

Le financement détaillé à l'article 3 sera réglé en deux versements. Le versement de la subvention sera effectué comme suit :

* 70% à la signature du présent avenant,

* 30% après service fait (justificatifs à l'appui), avant le 31 décembre 2020.

Fait à, le

En deux exemplaires

POUR L'ETABLISSEMENT,

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'AVEYRON**

Jacques BARBEZANGE

Jean-François GALLIARD

AVENANT N°4
Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
de la Résidence Autonomie « L.L. Vigouroux – Foyer soleil » à Millau
signé le 30 décembre 2016

Etablissement:

Résidence Autonomie « L.L VIGOUROUX – Foyer Soleil »
 3 Rue Sainte-Claire
 12100 MILLAU



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) ;
- VU** la loi 2015-1778 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au Vieillissement ;
- VU** le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), prévu à l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, signé le 30/12/2016 pour une application à compter du 01/01/2016 ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 7 avril 2017 adoptant son programme pluriannuel 2016-2021 de financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie à la faveur de personnes de 60 ans et plus (axe 2) ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 29 novembre 2019 adoptant les modalités de répartition du concours financier afférant aux résidences autonomie au titre de 2020, en fonction du nombre de places de chacune ;
- VU** la délibération n°CP/... de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Aveyron en date du 11 mai 2020, fixant notamment le forfait autonomie en fonction des places par résidence autonomie pour l'année 2020 ;

Considérant :

- ◆ La capacité autorisée dudit établissement ;
- ◆ La notification initiale (CNSA n°2020-065439) des concours nationaux pour l'année 2020 ;

Entre les deux parties ci-dessous désignées :

- Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental de l'Aveyron,
- Monsieur Jacques CHAUCHE, gestionnaire de la Résidence Autonomie « L.L VIGOUROUX – Foyer Soleil » implantée à Millau.

Il est convenu de porter les modifications suivantes au CPOM signé le 30/12/2016 :

ARTICLE 1 – Objet

Le paragraphe suivant est ajouté :

« Les dépenses prises en charge sont :

- La rémunération, et les charges fiscales et sociales afférentes, de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, notamment des animateurs, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des diététiciens, le cas échéant mutualisées avec un ou plusieurs autres établissements, à l'exception de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ;
- Le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements ;
- Le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements. »

ARTICLE 2 – Durée, date d'effet et reconduction

Le paragraphe suivant : « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier 2016 ou être en cours de réalisation à la date de cette signature » est remplacé par « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier de l'année considérée ou être en cours de réalisation à la date de cette signature ».

ARTICLE 3 – Clauses financières

Dans le cadre des actions menées par l'établissement au titre du IV de l'annexe 1, le Département attribue annuellement à la structure une participation globale forfaitaire, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette participation est déterminé comme suit :

- ✓ (nombre de places autorisées de l'établissement X montant du forfait autonomie)/nombre de places autorisées sur tout le département
- ✓ soit pour 2020 : $(91 \text{ places} \times 118\,576,76 \text{ €}) / 334 = 32\,306,83 \text{ €}$

Les actions de prévention de perte d'autonomie à proposer aux résidents doivent s'inscrire dans le cadre du programme coordonné pluriannuel 2016-2021.

* Sous réserve du versement de la totalité du concours 2020 par la CNSA.

ARTICLE 4 – Modalités de versement

Le financement détaillé à l'article 3 sera réglé en deux versements. Le versement de la subvention sera effectué comme suit :

* 70% à la signature du présent avenant,

* 30% après service fait (justificatifs à l'appui), avant le 31 décembre 2020.

Fait à, le

En deux exemplaires

POUR L'ETABLISSEMENT,

Jacques CHAUCHE

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'AVEYRON**

Jean-François GALLIARD

AVENANT N°4
Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
de la Résidence Autonomie « Le Théron » à Salmiech
signé le 30 décembre 2016

Etablissement:

Résidence Autonomie « Le Théron »
 Quartier Saint Amans
 12120 SALMIECH



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) ;
- VU** la loi 2015-1778 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au Vieillissement ;
- VU** le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), prévu à l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, signé le 30/12/2016 pour une application à compter du 01/01/2016 ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 7 avril 2017 adoptant son programme pluriannuel 2016-2021 de financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie à la faveur de personnes de 60 ans et plus (axe 2) ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 29 novembre 2019 adoptant les modalités de répartition du concours financier afférant aux résidences autonomie au titre de 2020, en fonction du nombre de places de chacune ;
- VU** la délibération n°CP/... de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Aveyron en date du 11 mai 2020, fixant notamment le forfait autonomie en fonction des places par résidence autonomie pour l'année 2020 ;

Considérant :

- ◆ La capacité autorisée dudit établissement ;
- ◆ La notification initiale (CNSA n°2019-065439) des concours nationaux pour l'année 2020 ;

Entre les deux parties ci-dessous désignées :

- Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental de l'Aveyron,
- Madame Sylvie FERRIEU, gestionnaire de la Résidence Autonomie « Le Théron » implantée à Salmiech.

Il est convenu de porter les modifications suivantes au CPOM signé le 30/12/2016 :

ARTICLE 1 – Objet

Le paragraphe suivant est ajouté :

« Les dépenses prises en charge sont :

- La rémunération, et les charges fiscales et sociales afférentes, de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, notamment des animateurs, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des diététiciens, le cas échéant mutualisées avec un ou plusieurs autres établissements, à l'exception de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ;
- Le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements ;
- Le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements. »

ARTICLE 2 – Durée, date d'effet et reconduction

Le paragraphe suivant : « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier 2016 ou être en cours de réalisation à la date de cette signature » est remplacé par « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier de l'année considérée ou être en cours de réalisation à la date de cette signature ».

ARTICLE 3 – Clauses financières

Dans le cadre des actions menées par l'établissement au titre du IV de l'annexe 1, le Département attribue annuellement à la structure une participation globale forfaitaire, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette participation est déterminé comme suit :

- ✓ (nombre de places autorisées de l'établissement X montant du forfait autonomie)/nombre de places autorisées sur tout le département
- ✓ soit pour 2020 : $(30 \text{ places} \times 118\,576,76 \text{ €}) / 334 = 10\,650,61 \text{ €}$

Les actions de prévention de perte d'autonomie à proposer aux résidents doivent s'inscrire dans le cadre du programme coordonné pluriannuel 2016-2021.

* Sous réserve du versement de la totalité du concours 2020 par la CNSA.

ARTICLE 4 – Modalités de versement

Le financement détaillé à l'article 3 sera réglé en deux versements. Le versement de la subvention sera effectué comme suit :

* 70% à la signature du présent avenant,

* 30% après service fait (justificatifs à l'appui), avant le 31 décembre 2020.

Fait à, le

En deux exemplaires

POUR L'ETABLISSEMENT,

Sylvie FERRIEU

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'AVEYRON**

Jean-François GALLIARD

AVENANT N°4
Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
de la Résidence Autonomie « Bellevue » à Decazeville
signé le 30 décembre 2016

Etablissement:

Résidence Autonomie « Bellevue »
 Quartier du Baldy
 12300 DECAZEVILLE



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) ;
- VU** la loi 2015-1778 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au Vieillessement ;
- VU** le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), prévu à l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, signé le 30/12/2016 pour une application à compter du 01/01/2016 ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 7 avril 2017 adoptant son programme pluriannuel 2016-2021 de financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie à la faveur de personnes de 60 ans et plus (axe 2) ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 29 novembre 2019 adoptant les modalités de répartition du concours financier afférant aux résidences autonomie au titre de 2020, en fonction du nombre de places de chacune ;
- VU** la délibération n°CP/... de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Aveyron en date du 11 mai 2020, fixant notamment le forfait autonomie en fonction des places par résidence autonomie pour l'année 2020 ;

Considérant :

- ◆ La capacité autorisée dudit établissement ;
- ◆ La notification initiale (CNSA n°2019-065439) des concours nationaux pour l'année 2020 ;

Entre les deux parties ci-dessous désignées :

- Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental de l'Aveyron,
- Monsieur François MARTY, gestionnaire de la Résidence Autonomie « Bellevue » implantée à Decazeville.

Il est convenu de porter les modifications suivantes au CPOM signé le 30/12/2016 :

ARTICLE 1 – Objet

Le paragraphe suivant est ajouté :

« Les dépenses prises en charge sont :

- La rémunération, et les charges fiscales et sociales afférentes, de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, notamment des animateurs, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des diététiciens, le cas échéant mutualisées avec un ou plusieurs autres établissements, à l'exception de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ;
- Le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements ;
- Le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements. »

ARTICLE 2 – Durée, date d'effet et reconduction

Le paragraphe suivant : « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier 2016 ou être en cours de réalisation à la date de cette signature » est remplacé par « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier de l'année considérée ou être en cours de réalisation à la date de cette signature ».

ARTICLE 3 – Clauses financières

Dans le cadre des actions menées par l'établissement au titre du IV de l'annexe 1, le Département attribue annuellement à la structure une participation globale forfaitaire, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette participation est déterminé comme suit :

- ✓ (nombre de places autorisées de l'établissement X montant du forfait autonomie)/nombre de places autorisées sur tout le département
- ✓ soit pour 2020 : $(50 \text{ places} \times 118\,576,76 \text{ €}) / 334 = 17\,751,01 \text{ €}$

Les actions de prévention de perte d'autonomie à proposer aux résidents doivent s'inscrire dans le cadre du programme coordonné pluriannuel 2016-2021.

* Sous réserve du versement de la totalité du concours 2020 par la CNSA.

ARTICLE 4 – Modalités de versement

Le financement détaillé à l'article 3 sera réglé en deux versements. Le versement de la subvention sera effectué comme suit :

* 70% à la signature du présent avenant,

* 30% après service fait (justificatifs à l'appui), avant le 31 décembre 2020.

Fait à, le

En deux exemplaires

POUR L'ETABLISSEMENT,

François MARTY

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'AVEYRON**

Jean-François GALLIARD

AVENANT N°4
Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
de la Résidence Autonomie « MARPA – Les Colombes » à Colombières
signé le 30 décembre 2016

Etablissement:

Résidence Autonomie « MARPA – Les Colombes »
 Route de Pers
 12240 COLOMBIERES



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) ;
- VU** la loi 2015-1778 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au Vieillessement ;
- VU** le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), prévu à l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, signé le 30/12/2016 pour une application à compter du 01/01/2016 ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 7 avril 2017 adoptant son programme pluriannuel 2016-2021 de financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie à la faveur de personnes de 60 ans et plus (axe 2) ;
- VU** la décision de la Conférence des financeurs du 29 novembre 2019 adoptant les modalités de répartition du concours financier afférant aux résidences autonomie au titre de 2020, en fonction du nombre de places de chacune ;
- VU** la délibération n°CP/... de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Aveyron en date du 11 mai 2020, fixant notamment le forfait autonomie en fonction des places par résidence autonomie pour l'année 2020 ;

Considérant :

- ◆ La capacité autorisée dudit établissement ;
- ◆ La notification initiale (CNSA n°2019-065439) des concours nationaux pour l'année 2020 ;

Entre les deux parties ci-dessous désignées :

- Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental de l'Aveyron,
- Monsieur Christian FRAYSSE, gestionnaire de la Résidence Autonomie « MARPA – Les Colombes » implantée à Colombières.

Il est convenu de porter les modifications suivantes au CPOM signé le 30/12/2016 :

ARTICLE 1 – Objet

Le paragraphe suivant est ajouté :

« Les dépenses prises en charge sont :

- La rémunération, et les charges fiscales et sociales afférentes, de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, notamment des animateurs, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des diététiciens, le cas échéant mutualisées avec un ou plusieurs autres établissements, à l'exception de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ;
- Le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements ;
- Le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements. »

ARTICLE 2 – Durée, date d'effet et reconduction

Le paragraphe suivant : « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier 2016 ou être en cours de réalisation à la date de cette signature » est remplacé par « Les actions collectives quant-à-elles, pourront avoir été réalisées depuis le 1er janvier de l'année considérée ou être en cours de réalisation à la date de cette signature ».

ARTICLE 3 – Clauses financières

Dans le cadre des actions menées par l'établissement au titre du IV de l'annexe 1, le Département attribue annuellement à la structure une participation globale forfaitaire, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette participation est déterminé comme suit :

- ✓ (nombre de places autorisées de l'établissement X montant du forfait autonomie)/nombre de places autorisées sur tout le département
- ✓ soit pour 2020 : $(24 \text{ places} \times 118\,576,76 \text{ *}) / 334 = 8\,520,49 \text{ €}$

Les actions de prévention de perte d'autonomie à proposer aux résidents doivent s'inscrire dans le cadre du programme coordonné pluriannuel 2016-2021.

* Sous réserve du versement de la totalité du concours 2020 par la CNSA.

ARTICLE 4 – Modalités de versement

Le financement détaillé à l'article 3 sera réglé en deux versements. Le versement de la subvention sera effectué comme suit :

* 70% à la signature du présent avenant,

* 30% après service fait (justificatifs à l'appui), avant le 31 décembre 2020.

Fait à, le

En deux exemplaires

POUR L'ETABLISSEMENT,

Christian FRAYSSE

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'AVEYRON**

Jean-François GALLIARD

Nom du porteur	Nom de l'action	Description du projet	Territoire	Coût total	Subvention attribuée
Actiphy santé	Programme d'Activité Physique Adaptée (APA) pour la prévention de la santé chez les personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile en Aveyron	<p>Les séances collectives sont réalisées en groupe de niveau homogène, avec un maximum de 5 personnes par groupe. Ces petits groupes permettent un suivi individualisé, favorisent l'échange et rendent possible une pratique optimale pour chacun.</p> <p>Les séances ont lieu à Saint-Affrique, en salle ou à l'extérieur (chemins communaux, voie verte, PR, GR, etc.). En fonction du profil et des objectifs de santé de chacun, de nombreuses activités physiques et sportives sont proposées. Telles que la marche, la gymnastique, l'athlétisme, des jeux de raquettes et de balle ; ainsi que des séances plus spécifiques comme du renforcement musculaire, du travail « PEM » (Posture/Equilibre/Motricité) et des assouplissements.</p>	canton de Saint-Affrique	26 496 €	15 000 €
Comité Départemental UFOLEP Aveyron	Activités physiques adaptées dans le plaisir et la convivialité	<p>Ateliers d'activités physiques adaptées aux seniors pour favoriser la réussite, motiver la confiance, valoriser les rapports sociaux. Pour cela ils sont variés, s'appuient sur des pratiques innovantes, recherchent le jeu et le plaisir plus que la performance, la compétition ou une pratique hygiéniste du sport.</p> <p>Les supports choisis le sont pour leur originalité, leur accessibilité, leur adaptabilité, pour les capacités qu'ils permettent de travailler (souffle, concentration, équilibre, souplesse, renforcement musculaire, mémoire ...) sans viser la performance (curling, sarbacane, tir à l'arc, marche nordique, parachute, parcours, Kubb, scratch ball, Kin ball...).</p> <p>Les pratiques sont toujours adaptées au public afin de ne pas mettre les participants en échec à quelque moment que ce soit de l'atelier (cible rapprochée, travail assis si besoin, règles réinventées...).</p>	Villefranche de Rouergue avec l'Association « arc en ciel » Saint Cyprien sur Dourdou avec l'association « les Myosotis »	10 340 €	6 790 €
Comité de sensibilisation pour le dépistage des cancers	Séniors, venez cuisiner sainement avec un chef aveyronnais !	Le principe est de prévoir sur une demi-journée dans la cuisine des Chefs la préparation d'un plat (légume, poisson ou dessert) qui prennent en compte les valeurs nutritionnelles favorables à une alimentation saine et équilibrée. Les ateliers seront animés par les Chefs dans le but d'expliquer aux seniors le choix des aliments par leurs qualités, commenter le mode de cuisson et de préparation, sachant que tous ces éléments entrent en compte dans la prévention des cancers.	Villefranche de Rouergue et Rodez	3 508 €	702 €
EHPA Résidence La Dourbie – Unité de vie	Activité physique adaptée accessible aux personnes âgées de plus de 60 ans	<p>La résidence « La Dourbie » veut proposer à ses résidents dans le cadre de ses animations des séances d'APA. La résidence souhaite associer à cette activité des personnes extérieures à l'établissement au nombre de 5 personnes/séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les chutes. - Préserver et maintenir l'autonomie. - Favoriser le « bien vieillir » en prévenant les effets du vieillissement. - Renforcer les capacités motrices, musculaires et fonctionnelles de la personne âgée. - Réduire le nombre et la durée des hospitalisations. - Limiter les soins de suite. 	St Jean du Bruel	4 335 €	2 168 €

		- Favoriser l'adaptation en douceur de l'utilisateur à sa potentielle future entrée en structure, en rencontrant des résidents, et ainsi contribuer à valoriser l'image de l'institution.			
Club de l'amitié de Naussac	Autonomie des séniors	Faire découvrir aux séniors les activités physiques adaptées : APA, yoga, rando Sensibiliser les séniors à des actions de prévention santé au travers d'ateliers et conférences ayant pour objectif l'éducation santé (prévention des cancers, bien entendre pour bien vieillir, ateliers nutrition. Amener les séniors à utiliser leur matériel informatique pour des applications autres que ludiques. L'objectif est qu'ils puissent réaliser seul les formalités administratives dématérialisées. Conserver le plus longtemps possible leur autonomie dans la conduite de leur véhicule en toute sécurité : mise à niveau du code de la route	6 club Génération Mouvements : Foissac, Naussac, Salles Courbaties, Montsalès, Balaguer d'Olt, Ols et Rhinodes	9 100 €	2 000 €
Association ARCOPRED	Loto santé	Par le Loto Santé, Arcopred souhaite inviter les seniors à jouer au loto et à tenter leur chance pour gagner des lots. Sur la base d'un loto traditionnel, chaque participant détient 2 cartons (format du carton adapté aux seniors) afin de remplir la ligne ou le carton et gagner un lot. Sur les 90 numéros que comporte le jeu, 30 numéros correspondent à une question santé posée à l'assemblée. Les thèmes des questions balayent l'ensemble des domaines de prévention (chutes et équilibre, habitat et cadre de vie, bien être et estime de soi, nutrition, mémoire, sommeil, activité physique, lien social, cancers, rhumatismes etc.)	Fondamente Saint Saturnin de Lenne Castelnaud de Mandailles Salles Curan Saint Rome de Tarn Vezins de Lévézou Camarès	14 950 €	6 000 €
Association ARCOPRED	Atelier nutrition "les recettes du bien vieillir"	La première séance « Le sucre dans tous ses états » animée par une coordinatrice en nutrition et une pharmacienne sera axée sur une prise de conscience de ce que nous mangeons au quotidien via la diffusion du film Sugar Land. Ce documentaire met en exergue les méfaits du sucre sur un corps en bonne santé tout en pensant consommer une nourriture saine et équilibrée. La seconde séance « Le plaisir au bout de la fourchette » animée par une coordinatrice en nutrition et une pharmacienne sera axée sur les échanges, l'interactivité, l'application et les recommandations vues lors de la première séance. Les seniors vont au cours de divers exercices ludiques apprendre notamment à composer une assiette équilibrée en tenant compte du temps de réalisation et du coût, à décrypter des étiquettes (la qualité, l'origine, le nombre, l'ordre et la liste des ingrédients, les valeurs nutritionnelles, les additifs) et les astuces pour avoir une alimentation saine et équilibrée et comment y parvenir. La troisième séance « Cuisiner sainement à la découverte des saveurs » sera la mise en pratique des séances précédentes avec la préparation d'un repas de saison, équilibré, peu coûteux et facile à reproduire.	Coussergues	5 600 €	2 800 €

Association ARCOPRED	Atelier mémoire	10 séances hebdomadaires de 2 heures qui accueille jusqu'à 20 seniors. Vise à lutter contre l'impact des effets du vieillissement cérébral et à optimiser les capacités des participants. Au fil des séances, l'atelier propose des activités très variées de stimulation cognitive avec un entraînement de tous types de fonctions : écoute et attention, observation et concentration, organisation dans l'espace et chronologie, tri des informations, jeux de logique, calcul mental, travail sur le vocabulaire et la narration De nombreux exercices ludiques et pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoire (tant à court qu'à long terme) mémoire visuelle, mémoire auditive, mémoire culturelle, mémoire associative etc.	Espalion	8 000 €	6 000 €
Association ARCOPRED	CINE DEBAT	Le ciné-débat est la diffusion d'un film avec une thématique spécifique qui permet une fois le film visualisé de lancer un débat avec la présence d'un intervenant (médecin ou socioprofessionnel) et d'échanger sur le thème abordé en mêlant ses propres expériences. 5 films sont proposés: « Se souvenir des belles choses » : questions concernant les différentes causes des pertes de mémoire. « Et si on vivait tous ensemble ? » : questions concernant comment bien vieillir tant au niveau physique, psychologique et social. « La tête en Friche » : les non-dits, la transmission culturelle, l'ouverture aux autres, la tolérance... « Les souvenirs » : thème aidant aidé et sur le temps qui passe... « Sugar Land » : dangers du sucre, les risques de l'alimentation industrialisée sur la santé et l'alimentation équilibrée pour un vieillissement en bonne santé.	Saint Martin de Lenne Arvieu	3 800 €	2 400 €
Communauté de communes Lévézou-Pareloup	Sport adapté aux seniors	En partenariat avec le Syndicat mixte du Lévézou, activités diverses et variées : tir à l'arc, sarbacane sportive, golf indoor. Egalement, des ateliers de prévention des chutes	Alrance, Arvieu, Canet, Curan, St Laurent, St Leons, Ségur, Vezins, Villefranche de Panat	2 460 €	1 968 €
Communauté de communes Lévézou-Pareloup	Ateliers mémoire	Exercices simples, ludiques afin d'activer les neurones ou tout simplement à être attentif et à se concentrer. Ces ateliers comportent des exercices pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoires dans un cadre préventif en mobilisant l'attention, le tout dans une ambiance conviviale. L'objectif est de lutter contre la perte des facultés cognitives et renforcer le lien social.	Villefranche de Panat	3 095,43 €	2 476 €
Communauté de communes Lévézou-Pareloup	Semaine bleue	Actions dans le cadre de la semaine bleue : après-midi jeux et magie intergénérationnel, après-midi musical, journée sport et bien-être avec pour objectif de favoriser la marche et ses bienfaits sur la santé. En amont, sur 6 mois, mobiliser les habitants des résidences seniors aux bienfaits de la marche (chaque participant sera équipé d'un podomètre et un suivi sera	Alrance, Arvieu, Canet, Curan, St Laurent, St Leons, Ségur, Vezins,	3 495,80 €	2 797 €

		effectué).	Villefranche de Panat		
Communauté de communes Lévézou-Pareloup	Autour de la cuisine	Atelier autour de la récolte et de l'initiation à la cuisine de plantes sauvages avec le centre permanent d'initiative à l'environnement. 2 ateliers animés par une diététicienne sur l'alimentation et la micro nutrition, ainsi que sur l'alimentation équilibré et ses grands principes un repas santé à l'automne : cuisiner ensemble un repas avec une diététicienne qui véhicule des messages de prévention, des conseils pratiques puis partager les plats élaborés. Des ateliers cuisine seront également proposés en fonction des produits de saison.	Ségur, Vezins de Lévézou, Saint Laurent Saint Léons, Arvieu, Alrance et Villefranche de Panat	3 263,30 €	2 611 €
Communauté de communes Lévézou-Pareloup	Ateliers numériques	Objectif : réduire la fracture numérique. Cycles d'ateliers numériques composés de 6 séances d'1h30 en partenariat avec la cyber base le Cantou à Arvieu. Thématiques : les bases de l'outil informatique, le traitement de texte, télécharger une application, les mails, la photo, les services/administrations en ligne	Alrance, Arvieu, Canet, Curan, St Laurent, St Léons, Ségur, Vezins, Villefranche de Panat	385,60 €	308 €
Amicale des aînés d'Escandolières	Activités physique adaptées pour les Seniors	Cours hebdomadaire de 1h30 le lundi après-midi. Différentes activités sont réalisées : - Gym douce - Souplesse - Equilibre - Travail d'endurance - Relaxation - Motricité fine - Gym Mémoire	Escandolières	1 800 €	1 400 €

<p>Association MIDI-PYRENEES Prévention (M2P)</p>	<p>Proposer 6 Ateliers de prévention aux jeunes de plus de 60 ans ateliers : SOMMEIL, NUTRITION, et MEMOIRE « Peps Eureka »</p>	<p>Sommeil : cet atelier pédagogique et ludique aborde les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement du sommeil et son évolution avec l'âge - L'agenda du sommeil : présentation, utilisation par les participants, analyse et échanges autour des résultats - Initiation à la relaxation <p>Nutrition : Le cycle d'ateliers couvre les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modifications physiologiques liées à l'âge - L'équilibre alimentaire - Activité physique, vitalité, autonomie - Lipides, graisses, acides gras dits essentiels - Hygiène alimentaire et mode de conservation - Les plaisirs de la table - Lire les étiquettes alimentaires - La cuisine à petit prix <p>Mémoire : Chaque séance aborde une des difficultés de mémoire rencontrées au quotidien. Grâce à des conseils et des stratégies, la méthode permet ainsi d'améliorer le fonctionnement de la mémoire jour après jour et le mieux vivre de chacun.</p>	<p>Capdenac-Gare Estaing Rodelle Soulages-Bonneval Vabres l'Abbaye Aguessac</p>	<p>20 148 €</p>	<p>14 712 €</p>
<p>Association MIDI-PYRENEES Prévention (M2P)</p>	<p>Poursuite des 10 programmes expérimentaux « J'équilibre ma forme »</p>	<p>Le programme se décompose de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 séances de tests et d'évaluation, l'une en amont pour une meilleure prise en charge possible des participants et l'autre en aval pour évaluer leur progression et les effets du programme, - 25 séances collectives de 1H réalisées en salle sous la responsabilité de l'animateur, - 25 autres séances réalisées à domicile par chaque participant à l'aide de fiches ressources, - une séance de prise en charge individuelle à domicile en présence de l'animateur pour favoriser et faciliter l'implication des participants dans la réalisation de la séance à domicile (durée 1H déplacement + intervention). - 5 séances d'éducation pour la santé de 30 minutes. <p>Le programme de prévention de chute repose sur un travail de l'équilibre, statique et dynamique. Il y associe des exercices de renforcement musculaire, de souplesse, d'endurance, d'apprentissage au « relevé de sol »</p>	<p>Naucelle Sauveterre de Rouergue Fondamente Montlaur Saint Rome de Tarn Saint Rome de Cernon Saint Georges de Luzençon Saint Félix de Sorgues</p>	<p>25 399 €</p>	<p>13 174 €</p>

AMUSE / Aveyron Multisports Evasion / MOBIAN François	Activités physiques et Sportives pour Tous	A travers le tir à l'arc, la marche nordique et le QBX. Activités de loisirs et ludiques - Pratiquer le tir à l'arc, la sarbacane, activités d'adresse, d'habileté motrice, intéressant pour améliorer la posture, la coordination, la concentration, etc. - Pratiquer la Randogymnature, activités de randonnée, de marche nordique, et de gymnastique d'entretien. Lors d'une randonnée active, mise en place d'exercices de renforcement musculaire, de souplesse, d'habileté motrice, de cardiorespiratoire, d'équilibre, etc. - Pratiquer, découvrir le QBX (VTT à 4 roues). Cette activité, nouvelle, permettra d'améliorer la condition physique, le travail cardiorespiratoire, l'endurance.	Montbazens Rignac	7 500 €	5 000 €
PETR Syndicat Mixte du Lézérou	Animations Sport 60+	Accueils de personnes de + de 60 ans, hommes et femmes retraités actifs ou non, mobiles et non sédentaires, intéressés pour participer à des séances collectives axées sur la découverte et la pratiques d'activités sportives adaptées. L'Initiation à la Marche Nordique 60+ La Journée Multisport 60+	Lézérou	12 525,66 €	7 987 €
EHPAD Ste Anne	Vieillir ensemble en restant debout	Il s'agit d'ouvrir certaines activités proposées par la Maison de retraite à un public âgé vivant à domicile et de développer de nouvelles actions de prévention : ateliers de gymnastique douce, ateliers manuels divers, ateliers cognitifs, atelier chant, ateliers nutrition santé, activité physique adaptée, animations diverses créant du lien social	Luc la Primaube	24 000 €	15 000 €
Actisanté	Stage activité physique et bien- être	Mini stage de 4 jours sur 5 semaines (effectif : 8 à 9 pers/semaine) -Matin : activité physique (réveil musculaire, marche, cardio, renforcement musculaire, marche spécifique et travail au sol) -Midi : repas en commun (menu élaboré par une diététicienne tout le long du stage) -Après-Midi : initiation sophrologie, atelier de nutrition, atelier élaboration repas, marche. -Le groupe est évalué en début et fin de stage -Les participants justifieront un certificat médical « de non contre-indication à la pratique d'une activité physique adaptée » auprès de leur médecin traitant -Un partenariat est mis en place avec un salon de thé de Millau (les gourmandises de Jules) où seront pris les repas élaborés par une diététicienne.	Millau et communes aux alentours	13 101,50 €	9 648 €
PIS des Causses à l'Aubrac	Actions de prévention et de promotion de la santé Préparer et bien vivre sa retraite Les fraises Sannié : une histoire de St Geniez d'Olt et d'Aubrac	Actions de prévention et de promotion de la santé avec ARCOPRED : loto-santé, ciné débat, ateliers "les recettes du bien vieillir" Préparer et bien vivre sa retraite : information globale sur les démarches à effectuer, favoriser les échanges et les partages d'expérience. Fraises Sannié : projet intergénérationnel pour la création de liens entre les personnes et les générations mais aussi la transmission de savoirs et de la mémoire du village autour de la fraise sannié	CC des Causses à l'Aubrac	7 613,10 €	3 000 €

EHPAD St Joseph à Marcillac	Le Vallon en voix	<p>Activités culturelles intergénérationnelles en lien avec la musique, le chant et la réminiscence mémorielle : chorale Saint Joseph, chorale intergénérationnelle avec le collège, ateliers de musicothérapie</p> <p>Ateliers d'art-thérapie au travers de la danse et de l'expression corporelle.</p> <p>Des ateliers découverte des instruments, partage d'histoire musicale.</p> <p>Démarche musicale, utilisation d'instruments spécifiques émettant des vibrations entraînant « un massage sonore »</p> <p>Ateliers de stimulation de la mémoire individuelle et collective afin de retrouver des sensations et des émotions au travers de la musique, renforcés par des ateliers pratiques de transmission de la tradition locale.</p> <p>« Gouters culturels » débats animés par des résidents, des bénévoles et la psychologue de la maison autour de la mémoire collective du village en lien avec la place de la musique dans l'histoire du Vallon, d'un ouvrage littéraire ou après visionnage de film.</p> <p>« Goûters d'entraide et de partage » moments permettant des échanges entre personnes confrontées au vieillissement et/ou à son accompagnement.</p>	Territoire du Vallon	34 790 €	15 000 €
CCAS de Baraqueville	Conscience et mouvements du corps	<p>Pour les participants 2019, l'objectif est de conforter leurs acquis dans la gestion du stress, du sommeil, des mouvements et de la douleur pour limiter la sédentarité, retrouver bien-être et confiance.</p> <p>Pour les nouveaux bénéficiaires, l'objectif est d'approcher de nouvelles disciplines comme la sophrologie qui combine des mouvements et un travail de respiration consciente/contrôlée afin de favoriser l'assouplissement des muscles et des articulations et une meilleure oxygénation du corps ; un travail d'attention/de concentration sur les sensations et la perception positives du corps.</p>	Baraqueville	4 365 €	3 492 €
CCAS de Baraqueville	Rions ensemble	<p>La rigologie ou yoga du rire est une combinaison judicieuse d'exercices qui amènent au rire et qui favorisent les respirations profondes. Le rire agit sur le corps et la santé. Il réduit le stress, améliore la qualité du sommeil, facilite la digestion et lutte contre la douleur. Il permet de forger un mental positif pour faire face aux aléas du quotidien. Il influe ainsi sur le renforcement des idées positives, le lâcher prise et la prise de recul. Il engendre une attitude joyeuse et une attitude bienveillante sur soi et envers ses relations.</p> <p>Le projet s'articule 2 fois dans l'année et correspond aux saisons : au printemps pour contribuer au réveil de son corps, à l'automne pour "se réchauffer", se préparer à l'hiver et à la baisse de luminosité</p>	Baraqueville	1 915 €	1 532 €
CCAS de Baraqueville	Je trace ma route	<p>La première phase du projet est basée sur l'actualisation des connaissances du code de la route.</p> <p>La 2ème phase comprend une mise en pratique : 20 heures de conduites sont programmées. La durée de la conduite par groupe sera de 2 ou 3 heures. Le projet inclut la possibilité de conduire dans le centre-ville de Rodez et s'approprier les trajets pour se rendre dans des lieux déterminés comme à l'hôpital, chez les spécialistes médicaux...ou qu'ils puissent repérer les parkings desservis par les bus</p>	Baraqueville	1 625 €	1 300 €

		de ville.			
CCAS d'Onet le Château	Bien vieillir dans son environnement	<p>Un atelier Agilité, composé de jeux de mémoire, logique, dextérité, d'activités physique et manuelles, d'échanges autour d'une collation, permet d'entretenir les capacités cognitives et physiques, ainsi que de développer les relations sociales.</p> <p>Une initiation à la sophrologie sur 10 séances, animée par une sophrologue, permet d'apprendre à se détendre, pour favoriser le sommeil, diminuer l'anxiété et les douleurs.</p> <p>Des cours d'initiation à l'informatique pour apprendre à se servir d'une tablette numérique sont mis en place. Initiation informatique pour la découverte de l'outil informatique et apprendre les bases ainsi que le perfectionnement informatique.</p> <p>Des animations variées sont organisées trois à quatre fois par mois, pour favoriser les rencontres entre les personnes : visite de musées, sortie dans un parc, jeux de société à la ludothèque, chansons et guitare et accordéon, café associatif et culturel...</p> <p>Des actions intergénérationnelles : lecture à haute-voix pour les enfants des écoles primaire de la commune.</p> <p>Des modules thématiques de prévention (mémoire, estime de soi, bien être,...) sont régulièrement organisés</p> <p>Un voyage d'une semaine est organisé chaque année par le CCAS, en partenariat avec l'ANCV, dans le cadre du programme Seniors en vacances.</p> <p>Un atelier activité physique adaptée à destination des personnes fragiles ou en risque de fragilité.</p>	Onet-le-Château	10 450 €	6 860 €
ADAR	Les séniors acteurs de leur santé	Ateliers pratique de l'activité physique à tout âge et nutrition santé séniors : bien dans son corps, bien dans sa tête ; pas de repos pour la fourchette ; bouger, c'est important pour la santé ; faites de vieux os ; exercices quotidiens pour garder la forme ; je préserve mon capital santé	Aubin, Decazeville, Cransac, Firmi	8 154 €	6 300 €
EHPAD J-B DELFAU	Frise picturale, support visuel de repères spatiaux au sein de l'E.H.P.A.D.	<p>La frise picturale sera constituée de tableaux de peinture réalisés individuellement par chaque personne âgée mais en activité de groupe avec l'aide d'encadrants, animatrices et bénévoles.</p> <p>Ces tableaux seront ensuite accrochés sur les murs en fonction de la couleur attribuée à chaque couloir. Chaque tableau (de couleur respectives : orange, vert, bleu, rouge, gris, jaune, fuschia) sera donc monochrome mais nuancé et de style abstrait donc simple dans les formes.</p>	Réquista	9 440,72 €	2 000 €

Amélie Baur/Santé vous bien	SANTE VOUS BIEN	Il s'agit de préserver la santé des seniors en leur proposant des séances collectives d'activités physiques adaptées, à proximité de chez eux, régulières (à raison d'une heure par semaine), encadrées par une professionnelle diplômée et formée à l'Activité Physique Adaptée et à la personne vieillissante. Pendant les séances, nous favoriserons une mobilisation générale de toutes les articulations, nous valoriserons le renforcement musculaire, nous stimulerons le système cardiovasculaire, l'équilibre, la coordination, ainsi qu'un travail de souplesse et d'étirement, le tout dans la bonne humeur et la convivialité.	Galgan Lugan Vaureilles Villeneuve Flagnac Decazeville Capdenac-Gare Sonnac Montbazens	46 700 €	6 700 €
Club des aînées Les hortensias	Activités physique adaptées pour les Seniors	Cours hebdomadaire le mercredi après-midi. Différentes activités sont réalisées : gym douce, souplesse, équilibre, travail d'endurance, relaxation, motricité fine, gym mémoire	Grand Vabre	1 872 €	1 498 €
Mairie de Bertholène	Activités physique adaptées pour les Seniors	Cours hebdomadaire le mercredi matin. Différentes activités sont réalisées : gym douce, souplesse, équilibre, travail d'endurance, relaxation, motricité fine, gym mémoire	Bertholène	2 249 €	1 799 €
Club des aînée Agentol	Activités physique adaptées pour les Seniors	Cours hebdomadaire de 1h le mercredi matin. Différentes activités sont réalisées : gym douce, souplesse, équilibre, travail d'endurance, relaxation, motricité fine, gym mémoire	Agen d'Aveyron	1 580 €	1 264 €
Siel Bleu	Activités physique adaptées à Montbazens	Un cours hebdomadaire, le vendredi matin, alliant différents thèmes : gym douce, équilibre, souplesse, relaxation, cognition, motricité fine et travail cardio-musculaire. Une séance est composée d'un échauffement qui balaye le corps entier, d'un corps de séance correspondant au thème de la séance et d'un retour au calme avec des étirements.	Montbazens	2 850 €	2 280 €
CCAS de Rodez	Gymnastique douce et pilate	Gym douce : échauffement musculo articulaire basé un travail cardio vasculaire, renforcement musculaire varié, étirement, assouplissement, détente Pilates : échauffement, renforcement des chaines musculaires profondes du corps grâce à des mouvements doux mais intenses, relaxation/méditation	Rodez	4 550 €	1 500 €
CCAS de Rodez	Marche adaptée/équilibre	La pratique de la marche tonifie le cœur et permet une meilleure circulation sanguine, réduisant ainsi les risques de développer une maladie cardiovasculaire ou de subir un avc. Des bienfaits également dans la prévention de l'obésité. L'activité physique renforce aussi l'ossature	Rodez	2 790 €	1 500 €
ADMR	PRECO@DOM avec l'ADMR DE L'AVEYRON : Les bienfaits du numérique au fil du temps.	Mise en place d'« Ateliers Collectifs Individualisés de type multi-domaines » avec support numérique de type tablette avec un protocole d'évaluation dans le cadre du maintien à domicile. Les domaines concernés par les actions sont : la stimulation cognitive, l'activité physique & bien-être, l'éducation nutritionnelle, l'estime de soi, la vie quotidienne.	Luc la Primaube, Rignac, Rieupeyroux, St Cyprien sur Dourdou, Laguiole, Capdenac	30 954 €	15 000 €

CCAS de St Affrique	Les rendez-vous du CCAS : Ateliers « prévention »	Proposition d'ateliers collectifs : prévention des chutes, maintien de l'équilibre, prévention diabète, gestion du compost et tri sélectif, test de l'audition, perturbateurs endocriniens et réalisation de produits d'entretien, découverte et sensibilisation à l'informatique	Saint Affrique	4950, 57€	2 475 €
CCAS de St Affrique	Sortie cinéma	Les personnes porteuses de projet font le choix du film en partenariat avec le cinéma Le Moderne. Le film choisi est souvent un film comique dans un objectif de faire relativiser les personnes sur leur quotidien parfois difficile. 2 fois par an. Un service de transport est proposé gratuitement aux personnes ayant des difficultés de mobilité.	Saint Affrique	1 468,90 €	734 €
CCAS de St Affrique	Rencontre intergénérationnelle lors de la semaine bleue	Proposer une rencontre intergénérationnelle avec les élèves de terminale Service aux personnes et aux territoires du lycée Vaxergue lors d'une après-midi dansante. Les échanges entre les jeunes et les personnes âgées sont favorisés, c'est l'occasion de partager des savoirs notamment autour de la danse et des traditions. Thème 2020 : "ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire".	Saint Affrique	4 300 €	2 150 €
Centre SSR La Clauze	Avant'âges	Contact des 2500 personnes âgées du territoire. Journée d'action collective de prévention Avant'âges : espaces thématiques de prévention; remise du passeport de prévention personnalisé : l'objectif est de sensibiliser 120 personnes de plus de 60 ans. Inclusion de 70 personnes vers des actions : éducation thérapeutique, formation aux aidants, actions du bien-vieillir... Suivi et facilitation de l'accès aux dispositifs du territoire.	PIS du réquistanais	33 423 €	15 000 €
EHPAD Les Caselles	Vieillir aux Caselles c'est vivre	Le but est de répondre à une logique de vie et de création sous toutes ses formes. Les activités proposées devront permettre à chacun de maintenir les fonctions cognitives, les capacités physiques en développant du lien social, en renforçant l'estime de soi et de ce fait, la qualité de vie de chacun. Des approches thérapeutiques, non médicamenteuses : art-thérapie, zoothérapie, musicothérapie, réflexologie et relaxation.	Bozouls	47 728,60 €	15 000 €
EHPAD Les Caselles	Le théâtre intergénérationnel des Caselles en fête	Personnes âgées et enfants du territoire expérimentent le théâtre. Deux classes de CM2 des écoles de Bozouls participent à ce projet : théâtre d'improvisation avec une classe, création d'une pièce de théâtre avec l'autre. Projet comprenant des séances d'improvisation, discussion autour du scénario, répétition de la pièce, préparation des décors... Le scénario repose sur le récit de vie des personnes âgées mais également sur d'autres témoignages : anciens salariés, personnel, bénévoles...	CC Comtal Lot et Truyère	20 829,52 €	10 409 €
PIS ACGSA	Alimentation, santé, convivialité : des facteurs contre la dénutrition	La volonté est de partir des connaissances et des représentations des groupes pour les amener à réfléchir et à adapter et/ou induire des modifications de comportements face à la nutrition. Ateliers proposés : la dénutrition de quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que le plaisir de manger ? Etre un consommateur averti. Régimes et plaisir de manger. Et si on passait à table ? Et un repas santé qui aborde un sujet en lien entre la nutrition et un thème de santé.	Territoire du PIS	9 981 €	7 904 €

PIS ACGSA	Séniors : une occasion de faire le point sur ma conduite	Atelier de prévention sur les 5 sens chez les séniors et les risques que certains peuvent entraîner sur la conduite. La Gendarmerie propose un atelier visant à sensibiliser les séniors sur les infractions au volant et les documents administratifs liés à la conduite. Apport de connaissance sur les données relatives à l'accidentologie. Remise à niveau du code de la route. Conduite avec un moniteur d'auto-école. Ateliers divers : lunette alcoolémie, visiomètre, audiomètre, réactiomètre.	Territoire du PIS	3 027 €	2 295 €
PIS Sépia	Forme+ séniors	Chaque mois l'activité proposée changera : gymnastique douce, stretching, pilate, qi gong, marche, tai-chi, danse du monde. Lors de la première séance chaque participant bénéficiera d'un bilan mesurant sa souplesse, sa force musculaire, son équilibre; tests renouvelés à mi-parcours et fin du module.	Territoire du PIS	3 268,50 €	1 994 €
PIS Sépia	Gymnastique cérébrale	15 ateliers de 1h30 hebdomadaires Séance 1 : "pour comprendre comment ça marche" : présentation simple sur les mécanismes des fonctions cognitives 2 à 11 : exercices pratiques de "gymnastique cérébrale" 12 et 13 : quels sont les aliments bons pour notre cerveau 14 et 15 : exercices pratiques pour activer la concentration 16 : bilan	Rodez	816 €	416 €
PIS Sépia	Une bulle de grand parentalité	Les couples grand parents-petits enfants réaliseront ensemble un objet en lien avec les métiers d'art et de l'artisanat. Les domaines d'activité possibles sont nombreux et seront définis en amont : poterie, travail sur bois, cuisine...	Onet le Château	306 €	241 €
PIS Sépia	Mieux dormir avec la sophrologie	Proposer un module d'atelier sophrologie qui aura pour but d'aider les personnes de plus de 60 ans à comprendre et améliorer la qualité de leur sommeil/ Les enjeux et bénéfices de l'intervention du sophrologue porteront sur l'amélioration de la qualité de vie du quotidien en gérant au mieux ses activités ce qui débouchera sur un vécu nettement plus positif, sur la restauration de la confiance de l'insulaire dans sa capacité à dormir et sur l'amélioration de la qualité du sommeil et du réveil.	Territoire du PIS	2 032 €	1 232 €
SSIAD UDSMA Mutualité Française Aveyron -RIGNAC	Sénior's Games	Cette action a pour but de contribuer à préserver l'autonomie des personnes âgées et rompre leur isolement, en stimulant leurs capacités restantes par l'intermédiaire de jeux thérapeutiques qui permettent de donner une forte dimension ludique à tout programme de prévention de santé. Ces derniers sont innovants par le fait qu'ils utilisent le corps comme un outil de commande adaptable tant aux aptitudes physiques et cognitives de la personne qu'aux objectifs thérapeutiques ciblés. Au cours de chaque séance, les participants découvriront la pratique de 3 vidéo-thérapeutiques. Ces jeux sont validés cliniquement comme dispositifs médicaux numériques grâce au partenariat entre la société Génious Healthcare et l'ICM (Institut du Cerveau et de la Moelle épinière)	Rignac et ses alentours	10 038,89 €	8 031 €

SSIAD UDSMA Mutualité Française Aveyron -CAPDENAC GARE	Sénior's Games	Idem	Capdenac et ses alentours	10 038,89 €	8 031 €
SSIAD UDSMA Mutualité Française Aveyron - VILLECOMTAL	Sénior's Games	Idem	Villecomtal et ses alentours	10 038,89 €	8 031 €
SSIAD UDSMA Mutualité Française Aveyron - MILLAU	Sénior's Games	Idem	Millau et ses alentours	10 038,89 €	8 031 €
Association Jeunesse Arts et Loisirs – AJAL	A la rencontre de nos aînés : Musiques traditionnelles régionales : travail sur la mémoire perceptive	Proposer des actions culturelles auprès des publics dit empêchés ou éloignés de l'offre culturelle. Les structures sont diverses, médicalisés ou non : Maison d'Accueil Rurale pour Personne Agées (MARPA), Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante (EHPAD) ou bien encore des Foyers Logement. Sur cette première phase du projet, nous faisons appel à un duo de musiciens autour des chansons et musiques traditionnelles régionales. L'objectif est de proposer aux résidents, un spectacle d'une heure et demi, avec de l'accordéon et du violon principalement, qui retrace les chants traditionnels des cultures régionales et qui invite aux souvenirs de la pratique de langues. L'objectif est de participer au renforcement et à la stimulation de la mémoire au travers de musiques faisant appel aux souvenirs. Ce travail sur la mémoire perceptive se fait autour de deux volets : l'utilisation des chansons et de la musique comme outils de souvenir et également un échange autour de l'histoire de ces musiques traditionnelles et des échanges sur les souvenirs qu'elles évoquent pour les participants.	Communauté de Communes du Pays Ségali	6 000 €	3 000 €

<p>Mutualité Française Occitanie</p>	<p>Savoir garder le plaisir de l'alimentation</p>	<p>Réalisation de 4 cycles comprenant les 5 séances suivantes :</p> <p>Séance 1 : Toutes les recommandations du PNNS (programme national nutrition santé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des représentations et des problématiques en lien avec l'alimentation et l'avancée en âge, - Traitement de la question de l'hydratation, - Description des nouvelles recommandations du PNNS et échanges <p>Séance 2 : Focus sur le sel, les graisses et aromates</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des recommandations concernant les substances abordées lors de l'atelier (sel, graisses, aromates), lecture de la composition de produits commercialisés, - Découverte d'épices, herbes aromatiques, huiles, - Intérêt d'utilisation pour une cuisine « santé ». <p>Séance 3 : Focus sur le sucres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de quelques produits (miels, confitures, sucres, infusions...) et de l'intérêt de leur usage, - Décryptage des étiquettes pour apprendre à repérer les sucres dans les boissons sucrées, les plats préparés... afin de limiter leur consommation, <p>Séance 4 : Focus sur les céréales, légumineuses, oléagineux (2h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte de produits (amarante, riz, quinoa, légumineuses, amandes...), - Présentation de l'intérêt de ces aliments pour la santé, - Informations sur les allégations spécifiques aux pathologies comme le diabète, le cholestérol et l'ostéoporose. <p>Séance 5 : Atelier « Visite » chez un producteur ou un artisan local en vue de valoriser le patrimoine aveyronnais et les circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite d'une installation agricole à proximité du lieu de réalisation des ateliers, - Clôture du cycle avec dégustation collective de produits locaux 	<p>Decazeville Villefranche-de-Rouergue Baraqueville Saint-Beauzély</p>	<p>13 598 €</p>	<p>10 878 €</p>
<p>Union des Mutuelles Millavoises Résidence les Cheveux d'Ange Résidence les Fleurines</p>	<p>Montessori et Activités Physiques Adaptées</p>	<p>Programmation en Prévention des chutes : le but est de renforcer l'autonomie, les capacités motrices, d'équilibration et la confiance en soi des pratiquants. C'est un programme complet visant à améliorer la souplesse et la mobilité des personnes à travers un travail de musculation, d'étirements, d'équilibre et de tâches cognitives.</p> <p>Programmation en « Atelier endurance » : mise en place de séries d'exercices qui auront pour but de solliciter les capacités cardiorespiratoires en proposant des exercices d'endurance.</p> <p>Programmation « atelier découverte de l'activité physique » : ce programme est destiné à faire découvrir des activités physiques comme la sarbacane, l'atelier rythme, musique et mouvement à l'aide de matériel : fit sticks, badminton et bien d'autres activités ; toujours en tenant compte des envies du moment avec possibilité de travailler avec des pictogrammes.</p> <p>Proposition de mise en place d'un « Parcours santé » : l'objectif est de donner envie à bouger quotidiennement. Ces parcours santé pourront être utilisés lors des séances collectives.</p>	<p>Résidence des Fleurines, les Cheveux d'Ange et les habitants du Village Bleu</p>	<p>12 500 €</p>	<p>6 656 €</p>

PlateForme Répit (PFR) des Aidants de Millau	Des mains à la bouche	Prévenir et lutter contre la dénutrition de la personne dépendante. Les ateliers d'information et de sensibilisation sont animés par une diététicienne sur environ 2-3 heures, avec apports théoriques et échanges, un temps d'expérimentation/préparation et de dégustation. Une documentation et des recettes sont remises en fin d'atelier.	Territoire de la PFR de Millau et l'ex-canton de Nant	4 650 €	3 150 €
Familles rurales St Christophe Valady	Jeu bouge	L'intervenant propose de réunir des personnes âgées (maxi 15 personnes) dans un lieu défini et de proposer des ateliers divers faisant appel à son savoir-faire ou à des prestataires extérieurs afin de favoriser l'ouverture : - En rapport avec les affects (activités d'opposition, de coopération, de pleine nature (CO, escalade...) - En rapport avec le physique (APS d'entretien corporel (gym mémoire, équilibre, renforcement musculaire, étirements, activités aérobies (marche, vélo, yoga du rire, chant...) - En rapport avec le social (jeux de sociétés, sorties diverses, culturelles ou rencontres intergénérationnelles) - En rapport avec la culture, les nouvelles technologies (3d, Fablab, les réseaux sociaux...). - En rapport avec la psychologie (jeux de sociétés, jeux de mémoire, d'imagination, de réflexion, les nouvelles technologies...	Saint-Christophe-Vallon et ses alentours	19 311 €	9 656 €
EHPAD Jean XXIII	Saveurs de l'âge	Ateliers culinaires : la diététicienne apportera la connaissance des besoins en nutrition d'un corps vieillissant avec une base écrite dans un livret de recette remis à chaque atelier, en développant les caractéristiques nutritionnelles d'un produit utilisé dans les recettes du jour et lors des échanges, en précisant les qualités nutritionnelles des aliments utilisés. La psycho-gérontologue donnera des astuces pour continuer à prendre du plaisir à cuisiner et maintenir le lien social. Le cuisinier, spécialisé sur la problématique des séniors animera la fabrication des plats suffisamment riches en apport nutritionnel pour prévenir les risques futurs de dénutrition	Agglomération du grand Rodez	18 395 €	9 198 €
EHPAD Jean XXIII	Culture et développement personnel des séniors	La résidence souhaite proposer un environnement enrichi aux séniors vivants à domicile par des activités nouvelles et animées par des professionnels Art-textile : accueil hebdomadaire de personnes extérieures à l'établissement pour bénéficier d'une séance d'art-thérapie Chorale, qi gong, gym adaptée	Agglomération du grand Rodez	31 275,74 €	10 000 €

Codep EPGV	Les séniors bougent en Aveyron » atelier sport santé senior (3S) et programme (3S)	<p>Proposer des ateliers sport santé composés de 5 séances d'APA et de 2 conférences. Conférence : du vieillissement et bien vieillir (habitat, sommeil, médicaments, sexualité...), de l'alimentation.</p> <p>APA : la découverte et la pratique d'APA, le passage de tests de condition physique, des questionnaires sur l'hygiène de vie, la santé perçue et la vigueur.</p> <p>Elles visent à travailler la mémoire, l'équilibre, le renforcement musculaire et la marche.</p> <p>Programme "bien vieillir" : gym sénior adapté : prévention des chutes par des exercices de renforcement musculaire, d'équilibre et l'apprentissage du relevé du sol</p>	Baraqueville, Capdenac, Colombies, Decazeville, La Fouillade, Lanuejols, Le Vibal, Millau, Montbazens, Onet le Château, Pont de Salars, Rieupeyroux, Rignac, Rodez, St Parthem, Salvetat Peyrales, Sauveterre, Segur, Villefranche de Rouergue, Villeneuve.	78 948,15 €	15 000 €
Association Sportitude	Cours séniors et marche nordique	Mise en place de cours séniors et de marche nordique	Bassin de Decazeville	5 900 €	2 000 €
Hôpital Intercommunal du Vallon	Un médiateur numérique au service des activités	<p>Cet atelier sera encadré par l'ergothérapeute ou les Assistants de Soins en Gérontologie qui veilleront à la bonne utilisation et aux choix des exercices adaptées sur tablette numérique en fonction des personnes prises en charge. Son interface permet de suivre l'évolution des résidents en fonction des activités proposées.</p> <p>Plusieurs thèmes sont abordés sur la tablette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vie quotidienne : préserver son autonomie en entretenant les gestes de la vie quotidienne grâce à des activités générationnelles (mots mêlés, lecture...) - Physique et bien-être : entretenir l'autonomie physique par de la gym douce et se détendre grâce à de la musicothérapie. - Cognitif : travailler la mémoire et lutter contre la dégénérescence par des activités intellectuelles. Toujours dans un esprit ludique et en partant des capacités préservées de la personne âgée. - Nutrition : lutter contre la désinformation et la malnutrition par des jeux et quizz autour de la nutrition et des idées recettes pour inciter les personnes âgées à mieux manger. - Estime de soi : aider la personne à regagner confiance en elle et la valoriser par la réussite, avec des jeux divers adaptés aux centres d'intérêt 	Salles la Source	4 604,95 €	3 684 €

Hôpital Intercommunal du Vallon	Les bienfaits de la médiation animale	La médiation animale consiste à faire intervenir un animal soigneusement sélectionné et entraîné, encadré par un professionnel spécialisé, auprès d'une ou plusieurs personnes dont les besoins ou pathologies ont été préalablement ciblés, afin de susciter des réactions favorisant leur potentiel cognitif, psychologique, physique et social. La médiation animale est un complément à l'intervention du professionnel de soin. Elle s'intéresse notamment au rapport avec autrui, elle peut être utilisée dans le cadre de trouble de l'attention et de la concentration, de dépréciation de soi, de dépression, de solitude et d'isolement.	Salles la Source	2 512,80 €	2 010 €
Hôpital Intercommunal du Vallon	Séances de sophrologie	Mise en place de séances de sophrologie encadrées par une sophrologue diplômée. Ce programme est composé de 72 séances (36 en groupe et 36 individuelles) réparties sur les 2 sites de l'EHPAD du Vallon (Cougousse et Marcillac). Elle assurera chaque semaine sur chaque site 1 atelier collectif d'une durée d'1 heure suivi par 1 atelier individuel d'1heure auprès de résidents dont la participation sera volontaire ou sur sollicitation après une discussion en équipe pluridisciplinaire.	Salles la Source	9 509 €	7 607 €
Hôpital Intercommunal du Vallon	Art-thérapie et culture	Mise en place d'ateliers d'art-Thérapie, encadrés par Florian MELLOUL, artiste peintre et plasticien, qui veillera à proposer des exercices adaptés à l'autonomie des personnes. Ce programme est composé de 40 ateliers d'1H30 hebdomadaire, au sein de l'EHPAD de Cougousse, dans lesquels plusieurs activités diverses et variées seront mise en place : Un temps d'accueil rappelant les objectifs et/ou les règles de l'atelier Un temps d'explication de la consigne du dispositif Un temps de production (peinture – argile – dessin – collage...) Un temps d'échange autour des productions, sans jugement ni interprétation Les œuvres ou réalisations diverses pourront faire l'objet d'une présentation et d'une exposition au sein de l'établissement.	Salles la source	3 969 €	3 173 €
Accueil de jour ADMR Les Myosotis	Les après-midi des Myosotis	Les animations musicales, les contes du terroir et les pièces de théâtre reprenant des bouts de vie, sont autant d'occasions de se rencontrer, de passer un moment agréable, mais également, sans le savoir, de faire travailler sa mémoire. Ces après-midi se déroulent en trois temps : un temps d'accueil et de visite des lieux pour les nouvelles personnes, un temps d'animation autour du chant, du conte... et pour finir, un goûter réalisé par les personnes accueillies à l'accueil de jour qui est un moment d'échanges qui nous permet de recueillir les ressentis de chacun. Les écoles et le centre de loisirs du village participent à ce projet basé sur les échanges intergénérationnels. Possibilité d'aller chercher les personnes, isolées et/ou à mobilité réduite, à leur domicile.	Communauté de communes Conques Marcillac Espeyrac, Villecomtal, Almont les Junies	11 201 €	7 146 €

EHPAD du Val Fleuri	Val Fleuri, carrefour socio-culturel transgénérationnel	Il s'agit d'optimiser le cadre bâti exceptionnel de l'établissement. Ces espaces ont vocation à être une ouverture sur la vie extérieure où les familles, les aidants, les personnes âgées du territoire, les résidents accueillis, les habitants pourront participer aux activités et assister à des spectacles. Il s'agira de favoriser les échanges avec la population, les personnes âgées et les acteurs locaux, de développer la convivialité autour d'évènements culturels, sociaux culturels et intergénérationnels, contribuer aux changements de regards portés sur le grand âge, la maladie et le handicap, de préserver l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile le plus longtemps possible. Le projet prévoit : l'accueil de chorales et de formation musicales, stages d'artisanat d'art, des enfants du RAM, lectures publiques, activités diverses (yoga, gym douce...).	Communauté de communes Conques Marcillac	35 546 €	15 000 €
EHPAD du Val Fleuri	Il était une fois...ier, deman. Projet de livre sonore	Une conteuse bilingue (français-occitan) interviendra auprès des personnes âgées, des résidents et des élèves pour explorer le monde du conte, créer de nouveaux contes bilingues à partir de la mémoire vivante du territoire et restituer ce travail dans un livre sonore. Il se présentera sous la forme d'un enregistrement réalisé par un créateur sonore et d'un livre illustré d'images d'un photographe. Une restitution finale viendra clôturer les ateliers et les rencontres.	Communauté de communes Conques Marcillac	23 784 €	5 000 €
Génération 12	Ateliers animation intergénérationnelle	Il y a 6 ateliers organisés par an soit 1 tous les 2 mois : gym Seniors, atelier pâtisserie et jeux de sociétés, quinzaine intergénérationnel, sortie à la ferme, jeux d'extérieur et fabrication gâteau à la broche, grand jeu de lettres, atelier artistique de Noël. Chaque atelier réunit 15 personnes adhérentes de l'association ou extérieur. C'est l'occasion de permettre une rencontre, entre des personnes qui souffrent de solitude pour certains, de stimulation physique et émotionnelle et de création de liens sociaux.	Villefranche et 30 kms aux alentours	9 050 €	7 000 €
Familles rurales	L'université des Néo-seniors durenquoise	Activités physique hebdomadaire : 3 groupes de 12 à 18 personnes 2 pour la gym intergénérationnelle et 1 pour le Yoga; Activités artistiques hebdomadaire: musique (à l'aide d'un instrument) animé par un musicothérapeute, groupe de 5 personnes maximum Activités art créatif: 2 groupes de 10 personnes maximum, ateliers intergénérationnels (à partir de 10 ans jusqu'à....), séances de 2h, 2 jours par mois. Atelier informatique : Séances hebdomadaires: une heure sur tablette et une heure sur ordinateur. Groupe de 12 personnes réparties sur les 2 séances. Rencontre des séniors autour de la danse et de la musique : animé par un animateur une fois par mois.	Durenque	14 555 €	7 278 €

EHPAD Repos et Santé	Musique, culture et lien social	<p>Insuffler la dynamique et la joie du partage à travers la musique et la notion de rendez-vous (éviter l'isolement, le repli sur soi), Création d'un répertoire de chansons apportées par l'intervenant et aussi une collecte parmi les résidents, guitare et accordéon Travailler, revigorer la mémoire, le rythme, le souffle. Cultiver et transmettre un patrimoine culturel. Partager ces moments avec des gens extérieurs à l'EHPAD : famille des résidents, personnes suivies par le PIS, enfants...</p>	Sauveterre	1 350 €	1 080 €
PIS Ouest Aveyron Communauté	Conférence et spectacle-débat sur la perte d'autonomie et la relation d'aide	<p>Deux spectacles-débat seront programmés en deux points distincts du territoire afin de toucher un public diversifié et de délocaliser l'action. Les thèmes abordés dans la pièce sont la relation d'aide et la perte d'autonomie, où trois comédiens présentent une succession de portraits familiaux, réalistes et sans jugement, dans le but de susciter un questionnement. La pièce a été écrite à la suite de rencontres avec des personnes âgées et le recueil de paroles de familles et professionnels. Chaque séance, ouverte à tous, sera suivie d'un débat avec la salle pour faire réagir le public, partager des points de vue et éveiller les consciences. En parallèle, au cours de l'année, un travail de réflexion sera proposé aux élèves de la section SAPAT des deux lycées du territoire, pour illustrer le thème de la perte d'autonomie, associant si possible un groupe de résidents des EHPAD du territoire ou membres de clubs des aînés. Les participants seront invités à assister à une des représentations.</p>	Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté	5 449 €	1 849 €
PIS Comtal Lot et Truyère	Séniors : je fais le point sur ma conduite	<p>Cette action se déroule sur une journée. Divers ateliers : remise à niveau du code de la route, 20 minutes de conduite avec un moniteur, test de vision, test d'audition, simulateur d'alcoolémie</p>	CC Comtal Lot et Truyère	2 483 €	1 490 €
ADMR Entraygues	Animations collectives pour la prévention de la perte d'autonomie et développement du lien social	<p>Mise en place d'une résidence avec la compagnie Tout Cour sur le thème des mimes et autour du recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet intergénérationnel autour des arts visuels et du théâtre ce qui conduit à animer des ateliers d'expression au sein de l'EHPAD et du domicile pour travailler l'autonomie. L'idée est de proposer plusieurs étapes chronologiques avec une introduction de mime - plastic tac ! ou le recyclage du plastique : un spectacle de mime déjanté et burlesque. Démarche artistique pour recueillir et détourner les objets de notre univers quotidien dans lequel le plastique est devenu incontournable. - résidence d'artiste intervenant dans les arts plastiques et la musique dans les écoles et auprès des retraités pour préparer un carnaval - poursuite ateliers pour la création d'un ensemble vocal et instrumental - jeux de société et balades encadrées 	Golinhac, Espeyrac, Entraygues, St Hippolyte, Le Fel	24 270 €	9 000 €

Rencontres à la campagne	CINE-S-ÂGES	<p>Dans le cadre de ce projet, les rencontres... à la campagne proposent des rendez-vous alliant projection de film, collation, ateliers de médiation corporelle ou rencontre avec un membre de l'équipe d'un film.</p> <p>En 2020, 5 après-midi seront organisées et ouvertes à tous les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 avec une projection, une collation suivie d'un ou deux ateliers libres de médiation corporelle sur le même thème. - 1 avec une projection accompagnée par un membre de l'équipe du film pendant le festival, le tout se terminant autour d'une collation. <p>Un service de transports sera reconduit et mis à disposition pour faciliter la mobilité des personnes âgées qu'elles soient en institution ou à domicile</p>	Territoire s'étendant de Villefranche de Rouergue à Rodez	18 335 €	9 500 €
CCAS Espalion	l'Oustalou, lieu d'accueil et d'activités	Activités occupationnelles : jeux de mémoire, de logique, activités manuelles, sensorielles, chant, promenade, cuisine, jardinage	Espalion et environs	5 980 €	4 784 €
Secours catholique	Allo ça roule en Ségala	<p>L'objectif est de proposer un service de "dépannage-transport" à destination de personnes isolées et vulnérables pour leur permettre d'assurer des déplacements importants de leur vie quotidienne.</p> <p>Au-delà du service rendu, « Allô ça roule en Ségala » a aussi pour objectif de recréer du lien social et de rompre l'isolement de ces personnes car un trajet est propice aux échanges.</p>	Baraqueville, Colombières, Moyrazes, Boussac, Gramond, Manhac, Camboulazet	20 270 €	5 000 €
Centre social et culturel du Pays Segali	La Fabrique de liens	<p>Ateliers Intergénérationnels s'articulant autour de la découverte de loisirs créatifs, de découverte culinaire et d'art plastique</p> <p>Objectifs : lutter contre l'isolement en proposant des activités et en faisant participer les seniors à la vie de la cité ; proposer des ateliers comme outils de lien social au plus proche des habitants ; développer les actions intergénérationnelles ; valoriser le savoir-faire des personnes</p> <p>Ateliers Informatique : découverte de l'outil informatique, remise à niveau pour l'outil informatique</p> <p>Objectifs : initier les personnes à l'utilisation de l'outil informatique ; permettre à ceux qui ont une connaissance de se remettre à jour ; s'appuyer sur l'apprentissage en groupe pour favoriser l'émulation des participants et les échanges ; conforter les personnes sur leur capacité à pouvoir utiliser les outils numériques et ainsi ne pas accentuer le sentiment de dépassement, afin de demeurer acteur pour certaines démarches ou pouvoir communiquer avec d'autres ; rompre l'isolement des personnes</p>	Communauté de communes du Pays Ségali	23 856,19 €	10 300 €
La Grande Famille	Bien être corps et esprit	<p>Toutes les semaines, le jeudi, hors vacances scolaires, Madame PEZET, psychologue, psychothérapeute proposera une heure de bien-être. Consolider les acquis des séances de Qi Gong réalisées en 2019. Les exercices apportent un mieux-être aux personnes : plus de calme psychique et de détente du corps et moins d'anxiété. Et de ce fait, apporte une meilleure santé, un meilleur sommeil et un travail d'équilibre qui favorise la prévention des chutes.</p>	Nord Aveyron	910 €	728 €

KALBENI – Les articulteurs Réquistanais	MIJOT'AGE	<p>MIJOT'AGE est une suite à l'opération JARDIN'AGE avec le travail sur un objet du jardin et sur les légumes du potager pour créer un contenant et un contenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 ateliers de création autour du travail de la terre – réalisation de bols et cônes de jardins. Un objet personnel et une œuvre collective. Ces ateliers seront animés par un artiste céramiste. - Atelier « terre » maintien de la dextérité des mains - Atelier créatif - 1 ½ journée de partage et conseils regroupant plusieurs communes, avec réalisation d'un repas équilibré en présence d'un cuisinier et d'une diététicienne avec des légumes du jardin. - Partage et échange d'expériences et de savoirs faire sur la cuisine. - Atelier cuisine réalisation d'un repas à plusieurs avec les conseils d'une diététicienne et d'un cuisinier. - 1 journée d'échange avec : - Présentation par les seniors de leur réalisation autour d'une exposition ouverte à tous. - Atelier tout public réalisation et cuisson de cône de jardin ou petit bol avec les seniors 	Auriac Lagast, Brasc, Connac, Durenque, Labastide Solages La Selve, Lédergues, Montclar, Réquista, Rullac Saint Cirq, Saint Jean Delnous. Ainsi que les communes de : Brousse le Château et Lestrade/Thouels	35 721 €	15 000 €
Association Culture et Patrimoine Grand- Vabre	Baobab	<p>L'idée directrice du projet est de permettre aux personnes âgées d'accéder à la pratique musicale et vocale de façon individuelle et collective.</p> <p>L'artiste, avec bienveillance, fait appel à la mémoire des participants qui proposent des morceaux à chanter. En échangeant avec eux, en les faisant participer, il repère les qualités individuelles de chacun dans un premier temps et ensuite leur propose un travail collectif. En tenant compte de leurs souhaits, il les amène peu à peu vers un travail de création auquel ils adhèrent bien volontiers et y trouvent rapidement un intérêt certain leur donnant envie de revenir, de rechercher des morceaux qu'ils ont chanté dans leur jeunesse...</p> <p>Ils découvrent aussi des instruments de percussions qu'ils apprivoisent rapidement et ont plaisir à utiliser.</p> <p>L'artiste travaille également la technique vocale et amène progressivement et en parallèle les participants à faire connaissance avec des pièces musicales nouvelles.</p>	Communauté de communes Conques- Marcillac	11 140 €	7 840 €
PIS Centre social du Plateau de Montbazens	Ateliers transmissions et savoirs/art culinaire	Partager des savoirs faire et des savoirs être autour de la culture culinaire de nos aînés. Faire découvrir une nouvelle activité artistique aux personnes âgées. Créer des objets en céramique, bois. Transmettre des recettes au travers d'un écrit. Ce travail fera l'objet d'une exposition photo et de l'élaboration d'un livre de recettes.	CC du Plateau de Montbazens et territoire du PIS	12 105 €	5 820 €

PIS Centre social du Plateau de Montbazens	Réalisation et rencontre autour d'une vidéo intergénérationnelle	Tournage des vidéos dans chaque structure (foyers pour personnes âgées) sur la thématique "racontez-nous un Noël de votre enfance" Tournage des vidéos sur l'accueil de loisirs Montage du film par un prestataire Organisation d'une demi-journée avec les personnes âgées et les enfants pour la diffusion du film et échange autour de la thématique. Spectacle musical intergénérationnel	Territoire du PIS	5 528,61 €	4 379 €
Centre culturel Aveyron Ségala Viaur	Mon voisin retraité brûle les planches	Poursuite de l'atelier-théâtre hebdomadaire, tout en continuant à l'enrichir de toutes les nouvelles opportunités qui s'offrent à nous : - stages de techniques théâtrales (masque, voix, expression corporelle, improvisation, écriture scénique, etc...) - sorties pour assister à des spectacles : au Centre Culturel, mais aussi à l'extérieur comme le 28 février 2020 au Krill pour une soirée d'impro...	Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur	11 476 €	5 000 €
CS du Plateau de Montbazens	Ateliers intergénérationnels	Proposer un atelier par mois sous forme d'ateliers sensoriels, créatifs (musique, peinture, cuisine...) au sein du foyer intergénérationnel. La régularité des ateliers permet de créer des liens entre les résidents, les assistantes maternelles et les enfants.	Plateau de Montbazens	1 185 €	651 €
Les Nouveaux Troubadours	Y'a plus de saisons 2020 : le volet 2 « Parler du temps qu'il fait pour évoquer le temps qui passe »	Des centaines de souvenirs ont été écrits et synthétisés puis une centaine d'enfants de six écoles ont reçu ces souvenirs, en classe, grâce à la présence des personnes âgées ou à la lecture de leur récit. Puis ils s'en sont emparés à travers des ateliers d'art plastique pour les illustrer sur des planches de kamishibai. Une résidence de création a permis la création d'un spectacle à partir des textes et des dessins. Dans ce spectacle, un glaneur de souvenirs arrive en triporteur dans un village avec dans sa besace, une récolte sur le temps qu'il fait et le temps qui passe. Il compile des souvenirs météorologiques glanés sur les chemins de l'Aveyron.	territoire Aubrac Carladez Viadène et le territoire Comtal Lot et Truyère	12 470 €	8 000 €
UDSMA	Carré vert	3 thématiques : - la découverte : des randonnées de découverte végétale à travers les différentes saisons aux jardins publics de Rodez - la création : de jardinières, cadre végétal, plate-bande, carré potager aromatique - le partage : des échanges de savoirs avec le professionnel sur les bonnes pratiques au jardin, les plantes carnivores, le rempotage, le compost, la taille des rosiers, de la vigne, des fruitiers.	Rodez	13 269,97 €	6 635 €
UDSMA	Les chemins de l'art	L'artiste en charge du projet se mettra à la portée des personnes âgées en élaborant un éventail d'outils pédagogiques et ludiques aux multiples matières et textures. Ils vont pouvoir sentir la matière, les formes, les reliefs, toucher ces œuvres du bout des doigts afin d'arriver à comprendre ce que les artistes ont voulu exprimer. Le but est de travailler sur les différents registres sensoriels et plus particulièrement le sens du toucher, pour développer un éveil artistique et voir différemment. Le projet sera associé aux musées Soulages et Fenaille et leurs expositions temporaires ainsi qu'aux projets pédagogiques de deux écoles primaires.	Agglomération du Grand Rodez	22 336,24 €	15 000 €

SSIAD UDSMA Mutualité Française Aveyron - MUR DE BARREZ	Voyages virtuels	L'objectif est de contribuer à préserver l'autonomie des seniors et rompre l'isolement en utilisant la technologie de la réalité virtuelle à 360°. Au cours de chaque séance les participants découvriront une destination différente (visite du Louvre, croisière en Martinique, baie de St Briec en parachute...). La séance sera composée d'échanges culturels et ou de souvenirs sur la thématique du jour avec le groupe.	Mur de Barrez et alentours	16 077,68 €	8 038 €
EHPAD La Montanie LUGAN	Espace vert pensé pour la personne qui y vit	Réalisation d'un jardin thérapeutique pensé avec une approche pluridisciplinaire non médicamenteuse. Ce jardin de soin sera un espace extérieur qui répondra aux besoins tant physiques que psychiques ou sociaux des résidents. C'est un lieu d'action ou se dérouleront des activités, un lieu de passerelle, témoin des rencontres, un lieu de créativité, un lieu de transmission des souvenirs, un lieu de liberté avant tout sécurisé. Projet mené avec les élèves de deuxième année de BTS paysagiste de l'Ecole de Rignac	Lugan	14 000 €	8 000 €
SSIAD de Marcillac	Un fil conducteur	Réalisation d'ateliers de pratique artistique (sculpture, arts plastiques) autour d'une thématique choisie en commun. Restitution de l'ensemble du travail réalisé sous la forme d'une exposition itinérante visible de tous sur l'ensemble du territoire. En lien avec Aveyron culture	Marcillac, St Christophe, Salles la Source, Nuces, Balsac	5 483 €	2 500 €
PIS Réseau Gérontologique du Sud Aveyron	Pièce théâtrale "un papillon dans ma mémoire"	Représentation théâtrale suivie d'un débat avec les participants et la présence de professionnels.	Millau	4 129,08 €	1 135 €
Service Plus	Entretenir sa vitalité physique et intellectuelle	Mise en place chaque semaine sur le lieu de résidence d'activités de gymnastique douce et adaptée pour les seniors.	Drulhe, Galgan, Lanuejols	12 580 €	6 000 €
Total					549 105 €

Convention de partenariat

entre

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

et

**L'ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A
DOMICILE (ASSAD)**

Relative à la mise en œuvre d'actions
individuelles et collectives de prévention de la
perte d'autonomie chez les personnes âgées

Entre les soussignés,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON,

représenté par son Président **Monsieur Jean-François GALLIARD** autorisé par la
délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 11 mai 2020,
ci-après dénommé **LE DEPARTEMENT,**

d'une part,

et

Le Service Polyvalent d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SPASAD) de l'ASSAD

représenté par sa Présidente, **Madame Danielle BORDERE**

N° Siret : 776 744 302 000 30

Statut juridique : Associatif

Situé 10 boulevard Laromiguière – 12000 RODEZ

ci-après dénommé **l'ASSAD,**

d'autre part,

PREAMBULE

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement dite loi ASV du 28 décembre 2015 prévoit dans son article L. 233-1 la création, dans chaque département, d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette conférence permettra une amélioration de la visibilité de l'existant et l'identification des besoins non couverts ou non financés sur le territoire, afin de définir une stratégie coordonnée de prévention.

La Conférence des Financeurs de l'Aveyron a été installée le 10 octobre 2016.

Elle a décidé de soutenir les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile dans la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile dans l'Aveyron.

Pour être éligibles, les actions doivent bénéficier directement aux personnes âgées et entrer dans le cadre de du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives adopté par la Conférence des Financeurs le 7 avril 2017 :

AXE 1- PREPARER LE PASSAGE A LA RETRAITE

- 1.1- Promouvoir l'information et la sensibilisation aux droits des futurs et jeunes séniors
- 1.2- Accompagner les futurs et jeunes retraités dans la définition de leur nouveau projet de vie

AXE 2- PRESERVER LA SANTE DES SENIORS

- 2.1- Développer la pratique d'une activité physique adaptée à tout âge
- 2.2- Favoriser la mobilité et l'équilibre des personnes âgées
- 2.3- Sensibiliser aux conséquences de la surdit  non-trait e
- 2.4- Pr venir la malnutrition et la d nutrition chez les personnes âgées
- 2.5- Lutter contre la perte des facult s cognitives

AXE 3- DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION SUR LA DIMENSION SOCIALE ET CADRE DE VIE

- 3.1- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser le lien social
- 3.2- Faciliter la mobilit  des s niors
- 3.3- Rep rer et prendre en charge les facteurs de risque de la perte d'autonomie et des fragilit s
- 3.4- Retarder l'entr e dans la d pendance en am liorant les pratiques en mati re d'adaptation du logement
- 3.5- R duire la fracture num rique chez les s niors

AXE 4- FAVORISER LE BIEN-ETRE ET L'ESTIME DE SOI CHEZ LES PERSONNES AGEES

- 4.1- Valoriser l'image des personnes âgées

Vu la loi n° 2015 - 1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre l'ARS, le Conseil départemental de l'Aveyron et l'ASSAD, avec prise d'effet au 30 octobre 2017.

Vu la décision de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du 29 novembre 2019 décidant de consacrer une partie des crédits versés par la CNSA aux actions de prévention réalisées par les SPASAD.

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental du 11 mai 2020 donnant son accord sur le projet de convention et autorisant le Président à signer les conventions de partenariat avec le deux SPASAD en expérimentation dans le département de l'Aveyron ; et validant la répartition des crédits de 2020 pour les actions collectives de prévention.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des deux partenaires dans la mise en œuvre des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie chez la personne âgée de plus de 60 ans intitulées « *PREVENTION DES CHUTES* » et « *PREVENTION DE LA DENUTRITION* », sur le territoire du SPASAD, qui se dérouleront en 2020.

Description de l'action

PREVENTION DES CHUTES

Action d'information et de sensibilisation sur le thème de la prévention des chutes à domicile par le biais d'une réunion collective. Réunion animée par une ergothérapeute et les infirmières coordinatrices : présentation du contexte gérontologique, des facteurs de risque de chutes, de l'importance des chutes et de leurs conséquences chez les personnes âgées, réalisation de tests pour dépister les personnes âgées à risques de chutes, proposition d'un programme de prévention individualisé et personnalisé, orientation des personnes âgées vers les organisations compétentes.

PREVENTION DE LA DENUTRITION

Action d'information et de sensibilisation sur le thème de la prévention de la dénutrition de la personne âgée à domicile par le biais de deux séances d'information collective. Cette réunion sera animée par une diététicienne et une infirmière coordinatrice.

Plan de la session : les facteurs de risques de la dénutrition chez la personne âgée, le diagnostic de la dénutrition, présenter les 4 points essentiels à surveiller et les solutions pour y remédier, des conseils alimentaires et nutritionnels, des exemples de menus et des recettes faciles.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'ASSAD s'engage à :

- mettre en œuvre les actions de prévention destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire du SPASAD
- mettre les moyens humains suivants à disposition des actions : personnel administratif, infirmières coordinatrices, ergothérapeute, diététicienne

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

- attribuer une subvention de **3 759 €** soit 80% du budget de l'action « *PREVENTION DES CHUTES* » correspondant au coût d'une partie des prestations dans la mise en œuvre des actions ;
- attribuer une subvention de **4 045 €** soit 80% du budget de l'action « *PREVENTION DE LA DENUTRITION* » correspondant au coût d'une partie des prestations dans la mise en œuvre des actions ;
- Soit, au total, une subvention de **7 804 €**.

ARTICLE 4: MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué comme suit :

- * 50% à la signature de la présente convention
- * 50% après service fait, c'est-à-dire sur justificatifs de la dépense subventionnée.

Les justificatifs sont tous les documents relatifs aux dépenses réalisées en lien avec l'action concernée (factures relatives à l'achat ou la location de matériels/équipements, à la rémunération d'intervenants, aux frais de communication...).

ARTICLE 5 : EVALUATION DES RESULTATS ATTENDUS

L'ASSAD devra fournir à la fin de l'action, et avant le 30 novembre de l'année en cours, l'ensemble des justificatifs des dépenses effectivement réalisées, ainsi que les données demandées dans l'appel à candidatures (bilan quantitatif et qualitatif).

ARTICLE 6 : REVERSEMENT

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL demandera par émission d'un titre de perception, le reversement de tout ou partie des sommes mandatées :

- en cas d'emploi de la subvention non conforme à son objet
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide
- en cas de non respect des dispositions de l'article 7 ci-dessous relatif à la communication.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION

Pendant la durée de la convention, **l'ASSAD** s'engage à valoriser le partenariat avec **les membres de la Conférence des Financeurs (le Conseil départemental de l'Aveyron, l'ARS, la CARSAT, la MSA, le RSI, la CPAM, l'AGIRC-ARRCO, l'ANAH, la Mutualité Française, Rodez Agglomération) et la CNSA**, et à développer la communication relative à son projet en étroite collaboration avec le service communication du Conseil départemental (Madame BENGUE : olivia.bengue@aveyron.fr ; Madame FRUGERE : helene.frugere@aveyron.fr).

Il s'engage notamment :

- à convier les représentants de la Conférence des Financeurs aux actions qu'il met en place
- à apposer systématiquement les logos des membres de la Conférence des Financeurs sur tous les supports de promotion ou d'information de la manifestation
- à transmettre au service communication du Conseil départemental, un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action

Concernant le logo du Conseil départemental, son utilisation doit faire l'objet d'une validation BAT avant toute utilisation par son service communication.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée des actions : elle prend effet à compter de la date de signature de la convention et se terminera à la fin de la réalisation de l'action avant le 31 décembre 2020.

ARTICLE 9 : CLAUSES DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses de ses clauses.

En cas d'inexécution flagrante des obligations mises à la charge des partenaires, le Département se réservera le droit de réexaminer les conditions et le niveau de son implication financière.

La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise par un agent assermenté.

La résiliation de la présente convention, moyennant justificatifs utiles, sera demandée par l'une ou l'autre des parties sur préavis de trois mois.

Fait à Rodez, en deux exemplaires, le

Pour LE DEPARTEMENT,

Pour L'ASSAD,

**LE PRESIDENT,
JEAN-FRANÇOIS GALLIARD**

**LA PRESIDENTE,
DANIELLE BORDERE**

Convention de partenariat

entre

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

et

**L'UDSMA-MUTUALITE FRANCAISE
AVEYRON**

Relative à la mise en œuvre d'actions
individuelles et collectives de prévention de la
perte d'autonomie chez les personnes âgées

Entre les soussignés,

LE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON,

représenté par son Président **Monsieur Jean-François GALLIARD** autorisé par la
délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 11 mai 2020,
ci-après dénommé **LE DEPARTEMENT,**

d'une part,

et

**Le Service Polyvalent d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SPASAD) de l' UDSMA-
Mutualité française Aveyron,**

représenté par son Président, **Monsieur Claude MOULY**
N° Siret : 423 428 333 000 11
Statut juridique : Associatif
Situé 2 bis rue Villaret – 12 023 RODEZ Cedex 9
ci-après dénommée **l'UDSMA Mutualité française Aveyron,**

d'autre part,

PREAMBULE

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement dite loi ASV du 28 décembre 2015 prévoit dans son article L. 233-1 la création, dans chaque département, d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette conférence permettra une amélioration de la visibilité de l'existant et l'identification des besoins non couverts ou non financés sur le territoire, afin de définir une stratégie coordonnée de prévention.

La Conférence des Financeurs de l'Aveyron a été installée le 10 octobre 2016.

Elle a décidé de soutenir les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile dans la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile dans l'Aveyron.

Pour être éligibles, les actions doivent bénéficier directement aux personnes âgées et entrer dans le cadre de du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives adopté par la Conférence des Financeurs le 7 avril 2017 :

AXE 1- PREPARER LE PASSAGE A LA RETRAITE

- 1.1- Promouvoir l'information et la sensibilisation aux droits des futurs et jeunes séniors
- 1.2- Accompagner les futurs et jeunes retraités dans la définition de leur nouveau projet de vie

AXE 2- PRESERVER LA SANTE DES SENIORS

- 2.1- Développer la pratique d'une activité physique adaptée à tout âge
- 2.2- Favoriser la mobilité et l'équilibre des personnes âgées
- 2.3- Sensibiliser aux conséquences de la surdité non-traitée
- 2.4- Prévenir la malnutrition et la dénutrition chez les personnes âgées
- 2.5- Lutter contre la perte des facultés cognitives

AXE 3- DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION SUR LA DIMENSION SOCIALE ET CADRE DE VIE

- 3.1- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser le lien social
- 3.2- Faciliter la mobilité des séniors
- 3.3- Repérer et prendre en charge les facteurs de risque de la perte d'autonomie et des fragilités
- 3.4- Retarder l'entrée dans la dépendance en améliorant les pratiques en matière d'adaptation du logement
- 3.5- Réduire la fracture numérique chez les séniors

AXE 4- FAVORISER LE BIEN-ETRE ET L'ESTIME DE SOI CHEZ LES PERSONNES AGEES

- 4.1- Valoriser l'image des personnes âgées

Vu la loi n° 2015 - 1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre l'ARS, le Conseil départemental de l'Aveyron et l'UDSMA, avec prise d'effet au 30 octobre 2017.

Vu la décision de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du 29 novembre 2020 décidant de consacrer une partie des crédits versés par la CNSA aux actions de prévention réalisées par les SPASAD.

Vu la décision du de la Commission Permanente du Conseil départemental du 11 mai 2020 autorisant le Président à signer les conventions de partenariat avec les deux SPASAD en expérimentation dans le département de l'Aveyron ; et validant la répartition des crédits de 2020 pour les actions collectives de prévention.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des deux partenaires dans la mise en œuvre des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie chez la personne âgée de plus de 60 ans intitulées « *ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE* », « *PREVENTION BUCCO-DENTAIRE* », « *SENIOR'S GAMES : JEUX SENIORS NOUVELLE GENERATION* », « *AIDANTS, ET SI ON VOUS AIDAIT ?* » sur le territoire du SPASAD, qui se dérouleront en 2020.

Description de l'action

ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE

Mise en place d'un programme de 10 séances d'activité physique adaptée hebdomadaire de 1h à domicile.

Séance 1 : prise de connaissances, séance découverte

Séance 2 : bilan physique + questionnaire

Séances 3 à 8 : exercices de renforcement musculaire, endurance, coordination, équilibre statique et dynamique, de proprioception, de parcours moteur, de motricité fine, d'adresse et d'habileté, de souplesse, de respiration, de relaxation. Mais également des exercices de cognition, de stimulation de la vision centrale et périphérique, de réflexe auditif, de prévention des chutes, de sortie du domicile en utilisant son environnement pour pratiquer des exercices.

Séance 10 : Bilan physique + questionnaire

PREVENTION BUCCO-DENTAIRE

Des référents bucco-dentaires ont été formés en 2018 à l'hygiène et aux pathologies bucco-dentaires des personnes âgées par un dentiste.

L'action propose de faire une évaluation de l'état bucco-dentaire des 62 patients du SPASAD à l'aide de la grille OHAT. En fonction des résultats de l'évaluation, faire un suivi et/ou diriger le patient vers des soins chez un dentiste.

SENIOR'S GAMES : JEUX SENIORS NOUVELLE GENERATION

Pour repérer les besoins et définir les objectifs thérapeutiques, l'ergothérapeute évaluera au domicile de la personne ses capacités par un bilan cognitif et un bilan moteur.

A l'issue de l'évaluation, l'ergothérapeute sera en mesure de proposer le jeu adapté et calibrera les paramètres pour chaque participant.

Prise en charge collective pour créer une dynamique positive et générer du lien social : 1 groupe de 7 personnes par session encadré par 2 animateurs diplômés. 2 sessions de 10 séances à raison d'une fois par semaine pendant 2 heures.

Les bénéficiaires qui le nécessitent seront accompagnés par des aides-soignantes ou les auxiliaires de vie afin de faciliter la participation de tous et permettre l'accessibilité aux ateliers.

AIDANTS, ET SI ON VOUS AIDAIT ?

Mise en place d'un programme de 2 ateliers-formation de 3H pour un groupe de 10 proches-aidants et animés par une psychologue et une assistance sociale.

Atelier-formation 1 : les signes d'épuisement et les attitudes et comportements adaptés pour faire

Atelier-formation 2 : les dispositifs ressources vers lesquels se tourner en cas de besoin

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'UDSMA MUTUALITE FRANCAISE AVEYRON s'engage à :

- mettre en œuvre les actions de prévention destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire du SPASAD
- mettre les moyens humains suivants à disposition des actions : responsable de filière, chargée de prévention, responsable de secteur, infirmières, chargée de communication, ergothérapeute, aides-soignantes, auxiliaires de vie sociale, dentistes, intervenant APA, société Genious, intervenants E-santé formation.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

- attribuer une subvention de **7 720 €** soit 80% du budget de l'action « *ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE* » correspondant au coût d'une partie des prestations dans la mise en œuvre de l'action.
- attribuer une subvention de **1 740 €** soit 80% du budget de l'action « *PREVENTION BUCCO-DENTAIRE* » correspondant au coût d'une partie des prestations dans la mise en œuvre de l'action.
- attribuer une subvention de **7 137 €** soit 80% du budget de l'action « *SENIOR'S GAMES : JEUX SENIORS NOUVELLE GENERATION* » correspondant au coût d'une partie des prestations dans la mise en œuvre de l'action.
- attribuer une subvention de **2 264 €** soit 80% du budget de l'action « *AIDANTS ET SI ON VOUS AIDAIT* » correspondant au coût d'une partie des prestations dans la mise en œuvre de l'action.
- Soit, au total, une subvention de **18 861 €**.

ARTICLE 4: MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué comme suit :

- * 50% à la signature de la présente convention
- * 50% après service fait, c'est-à-dire sur justificatifs de la dépense subventionnée.

Les justificatifs sont tous les documents relatifs aux dépenses réalisées en lien avec l'action concernée (factures relatives à l'achat ou la location de matériels/équipements, à la rémunération d'intervenants, aux frais de communication...).

ARTICLE 5 : EVALUATION DES RESULTATS ATTENDUS

L'UDSMA MUTUALITE FRANCAISE AVEYRON devra fournir à la fin de l'action, et avant le 30 novembre de l'année en cours, l'ensemble des justificatifs des dépenses effectivement réalisées, ainsi que les données demandées dans l'appel à candidatures (bilan quantitatif et qualitatif).

ARTICLE 6 : REVERSEMENT

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL demandera par émission d'un titre de perception, le reversement de tout ou partie des sommes mandatées :

- en cas d'emploi de la subvention non conforme à son objet
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide
- en cas de non respect des dispositions de l'article 7 ci-dessous relatif à la communication.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION

Pendant la durée de la convention, l'**UDSMA MUTUALITE FRANCAISE AVEYRON** s'engage à valoriser le partenariat avec **les membres de la Conférence des Financeurs (le Conseil départemental de l'Aveyron, l'ARS, la CARSAT, la MSA, le RSI, la CPAM, l'AGIRC-ARRCO, l'ANAH, la Mutualité Française, Rodez Agglomération) et la CNSA**, et à développer la communication relative à son projet en étroite collaboration avec le service communication du Conseil départemental (Madame BENGUE : olivia.bengue@aveyron.fr ; Madame FRUGERE : helene.frugere@aveyron.fr).

Il s'engage notamment :

- à convier les représentants de la Conférence des Financeurs aux actions qu'il met en place
- à apposer systématiquement les logos des membres de la Conférence des Financeurs sur tous les supports de promotion ou d'information de la manifestation
- à transmettre au service communication du Conseil départemental, un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action

Concernant le logo du Conseil départemental, son utilisation doit faire l'objet d'une validation BAT avant toute utilisation par son service communication.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée des actions : elle prend effet à compter de la date de signature de la convention et se terminera à la fin de la réalisation de l'action avant le 31 décembre 2020.

ARTICLE 9 : CLAUSES DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses de ses clauses.

En cas d'inexécution flagrante des obligations mises à la charge des partenaires, le Département se réserve le droit de réexaminer les conditions et le niveau de son implication financière.

La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise par un agent assermenté.

La résiliation de la présente convention, moyennant justificatifs utiles, sera demandée par l'une ou l'autre des parties sur préavis de trois mois.

Fait à Rodez, en deux exemplaires, le

Pour LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

**Pour L'UDSMA MUTUALITE FRANCAISE
AVEYRON,**

**LE PRESIDENT,
JEAN-FRANÇOIS GALLIARD**

**LE PRESIDENT,
CLAUDE MOULY**

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations de la
Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/3

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37671-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

17 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUESSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

OBJET : Crise du COVID-19

**Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) :
tablettes dans les établissements pour personnes âgées**

VU l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020 relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2020 ont été adressés aux élus le 4 mai 2020 ;

CONSIDERANT que la crise du COVID-19 touche particulièrement les établissements aveyronnais de prise en charge des personnes âgées et que le confinement dans ces structures devrait être prolongé au-delà du 11 mai, limitant ainsi pour une durée importante les temps collectifs, les activités avec animateurs et les contacts familiaux ;

CONSIDERANT que bien que le Gouvernement ait autorisé de nouveau les visites dans les EHPAD depuis le 20 avril, celles-ci sont très limitées et très encadrées ;

CONSIDERANT que le maintien du lien avec les familles des résidents et le développement d'activités de stimulation – y compris en situation de confinement en chambre - sont des enjeux particulièrement importants pour les établissements ;

CONSIDERANT que l'enquête conduite auprès des directeurs d'établissements courant avril a confirmé ces besoins : les 50 établissements ayant répondu mettent en avant le besoin de renforcer ces équipements pour s'adapter aux conditions de confinement ;

CONSIDERANT que la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), dans son programme coordonné, a posé comme objectif de prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée ;

CONSIDERANT que les crédits de la Conférence des Financeurs peuvent être mobilisés exceptionnellement pour l'achat de tablettes à destination des établissements pour personnes âgées (EHPAD, EHPA, Résidences Autonomies, Accueils Familiaux Regroupés et Résidences Services) afin de maintenir le lien social ;

CONSIDERANT que sur les crédits 2020 alloués pour l'Aveyron, les membres de la Conférence des Financeurs proposent de mobiliser l'enveloppe disponible de 76 327,20 € ;

DECIDE, afin d'accompagner les établissements durant cette période, de mobiliser ces crédits pour :

- l'acquisition de tablettes numériques, afin que l'ensemble des établissements concernés aient un niveau d'équipement renforcé, après prise en compte des équipements existants,

- l'installation d'applications adaptées aux personnes âgées pour le maintien du lien avec les familles et l'accès à des activités, y compris en chambre : stimulations, apaisement et relaxation pour la gestion des troubles du comportement, divertissement, etc. Les crédits mobilisés prendront en charge l'installation des applications ainsi que la formation du personnel soignant à leur utilisation ;

PRECISE que les coûts d'abonnement éventuels liés à ces applications seront autorisés dans les budgets des établissements, sur la section hébergement ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer tout document relatif à cette décision.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-François GALLIARD

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations de la Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/4

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37667-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

17 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUSSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

OBJET : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
Rapport d'exécution - exercice 2019

VU l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020 relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2020 ont été adressés aux élus le 4 mai 2020 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente du 28 juin 2019, déposée le 28 juin et publiée le 22 juillet 2019, relative à la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et à la signature d'une convention entre l'Etat et le Département de l'Aveyron pour la période 2019 - 2021 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente du 29 novembre 2019, déposée le 29 novembre et publiée le 19 décembre 2019, relative à la signature de l'avenant n°1 à la convention Etat / Département 2019-2021, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;

APPROUVE le rapport d'exécution 2019 de la convention avec l'Etat de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, ci-annexé, ayant pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés par l'Etat au titre de la convention et de son avenant, d'un montant total de 303 950 € ;

PREND ACTE qu'un avenant à la convention sera présenté à la Commission Permanente de septembre, qui fixera le montant de la participation financière de l'Etat pour l'année 2020 et le programme d'actions en résultant. Les priorités de cet avenant devront prendre en compte les conséquences de la crise du Covid-19.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-François GALLIARD

Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021

RAPPORT D'EXECUTION 2019 - ANNEXE 1 - EXECUTION FINANCIERE 2019

	Budget prévisionnel 2019			Budget exécuté 2019 (versé)			Crédits engagés et reportés sur 2020		
	Montant total	Etat	Département	Montant total	Etat	Département	Montant total	Etat	Département
<i>ENGAGEMENTS DU SOCLE</i>									
1 Prévention sortie sèche de l'ASE	118 201 €	59 100 €	59 100 €	49 006 €	24 503 €	24 503 €	69 195 €	34 597 €	34 597 €
2 Premier accueil social inconditionnel de proximité (*)	140 000 €	70 000 €	70 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	120 000 €	60 000 €	60 000 €
3 Référent de parcours	70 000 €	35 000 €	35 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €
4 Appui au processus d'orientation	54 850 €	27 425 €	27 425 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	44 850 €	22 425 €	22 425 €
5 Développement de la garantie d'activité	279 900 €	27 425 €	252 475 €	269 100 €	11 250 €	241 675 €	16 175 €	16 175 €	- €
TOTAL SOCLE	662 951 €	218 950 €	444 000 €	368 106 €	60 753 €	291 178 €	300 220 €	158 197 €	142 022 €
<i>ENGAGEMENTS A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT</i>									
6 Expérimentation Agence Départementale des Solidarités	20 000 €	10 000 €	10 000 €				20 000 €	10 000 €	10 000 €
7 Favoriser "l'aller vers" des puéricultrices PMI									
8 Inclusion numérique	26 000 €	13 000 €	13 000 €	26 000 €	13 000 €	13 000 €			
9 Favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa (*)	70 000 €	35 000 €	35 000 €	49 250 €	24 625 €	24 625 €	20 750 €	10 375 €	10 375 €
10 Promotion des clauses sociales d'insertion	10 000 €	5 000 €	5 000 €				10 000 €	5 000 €	5 000 €
11 Accompagnement social des personnes en grande précarité et marginalisées ou en voie de l'être (*)	24 000 €	12 000 €	12 000 €				24 000 €	12 000 €	12 000 €
12 Etude sur le profil des nouveaux entrants dans le rSa									
13 Création d'un chantier d'insertion sur le territoire de Decazeville	20 000 €	10 000 €	10 000 €				20 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL INITIATIVE DU DEPARTEMENT	170 000 €	85 000 €	85 000 €	75 250 €	37 625 €	37 625 €	94 750 €	47 375 €	47 375 €
TOTAL PLAN PAUVRETE	832 951 €	303 950 €	529 000 €	443 356 €	98 378 €	328 803 €	394 970 €	205 572 €	189 397 €



Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi – Exercice 2019

Région Occitanie

Département de l'Aveyron - Commission permanente du 11 mai 2020

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation entre l'Etat et les Départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Le présent rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, Préfète de l'Aveyron, et Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, le 28 juin 2019, ainsi que son avenant signé en date du 29 novembre 2019.

Le Département a proposé de s'inscrire dans une démarche ambitieuse et innovante pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les 5 actions socles ont fait l'objet de propositions ambitieuses de mise en œuvre, en particulier pour augmenter les sorties du rSa vers l'emploi via le dispositif de garantie d'activité. En complément, les initiatives locales sur l'insertion (mobilité, promotion des clauses sociales, nouveau chantier d'insertion) et l'accélération du processus d'orientation permettront d'agir vite auprès des bénéficiaires du rSa, et de les remettre en emploi rapidement.

Le Département de l'Aveyron a également proposé 8 initiatives locales complémentaires aux actions du socle, et qui répondent aux nouveaux enjeux de l'action sociale locale (inclusion numérique, « aller vers » des puéricultrices PMI).

Enfin, le Département et l'Etat se sont engagés conjointement pour expérimenter une approche innovante de l'action sociale locale via la création d'une Agence Départementale des Solidarités. Cette nouvelle forme de gouvernance est expérimentée dans un premier temps sur le territoire de Rodez Agglomération, pour généralisation ensuite, au vu des résultats, à l'ensemble du territoire départemental. Cette initiative porte la mise en œuvre de 2 actions socle : premier accueil social inconditionnel et référent de parcours.

Le rapport rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, puis rend compte de son exécution et des résultats atteints. L'exécution financière est présentée en tableau annexe. Sur un total de 303 950 € apportés par l'Etat, 98 378 € ont été consommés sur le 2^{ème} semestre 2019, et 205 572 € de crédits ont été reportés sur l'exercice 2020 au vu des engagements pris (marchés ou conventions signés).

L'ambition de cette convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi s'est donc rapidement concrétisée suite à sa signature le 28 juin 2019. L'année 2020 permettra de déployer pleinement les actions.

1. Mesures socle

1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

- 1.1.1. Consolider l'accompagnement des 16-21 ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance dans le domaine du logement, des revenus et de l'accès aux droits, de l'insertion sociale, professionnelle, de la formation et de la mobilité, de l'accès aux soins.

Un groupe de travail interne au Département a été mis en place pour définir plus précisément les modalités de mise en œuvre de cette action.

Les mesures concrètes seront lancées au premier semestre 2020, dont notamment :

- Prise en charge de cautions par le Département des logements des jeunes,
- Coordination renforcée avec les opérateurs de logements sociaux pour faciliter l'accès au logement : des premières réunions de travail se sont tenues sur le sujet.
- Maintien de l'aide jeune majeur et (ou) de l'allocation jeune majeur pour les sortants de l'ASE de plus de 21 ans afin qu'ils puissent terminer une année scolaire engagée,
- Concertation avec la CPAM en vue d'une actualisation de la convention CPAM –CD de 2016 portant sur les modalités d'accompagnement des jeunes majeurs, l'accès au droit et aux soins.7
- Consolidation de la place de l'ADEPAPE dans le dispositif.
- Poursuite du développement de l'expérimentation de logements semi autonomes pour des jeunes majeurs sur le territoire de Millau.

Par ailleurs, des travailleurs sociaux spécialisés en accompagnement social renforcé au sein des équipes du Département se mobiliseront pour le suivi de jeunes majeurs.

- 1.1.2. Se doter d'un observatoire spécifique des 16-21 ans dans le cadre de l'observatoire départemental de l'enfance en danger

L'observatoire départemental de l'enfance en danger sera réuni au mois de novembre 2020.

A cette occasion, un observatoire spécifique des 16-21 ans sera mis en place, avec une 1^{ère} analyse partagée entre les acteurs.

L'analyse partagée s'appuiera sur un recueil de données prenant en compte le référentiel national et construit en 2019 en étroite collaboration avec les référents ASE des jeunes majeurs.

Cet observatoire intègrera notamment les indicateurs de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

- 1.1.3. Développer des partenariats pour faciliter l'accès au droit commun des jeunes majeurs et sortants de l'ASE

Cette action a été engagée dès 2019 à l'appui de 3 mesures :

- Signature de conventions d'expérimentation de logements semi-autonomes pour jeunes majeurs avec les associations La Pantarelle (commission permanente du 20 juin 2019) puis Habitat Jeunes du Grand Rodez (commission permanente du 26 juillet 2019) et Village 12 (commission permanente du 29 novembre 2019). Chaque association offre une capacité d'accueil de 5 places.

A travers ces conventions, les associations proposent des logements individuels ou partagés (colocations), avec un accompagnement social pour l'accès aux droits et à l'autonomie.

7 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif en 2019, et 8 supplémentaires au cours du 1^{er} trimestre 2020.

- Désignation d'un référent départemental auprès du CROUS de Toulouse pour l'accès aux logements étudiants des mineurs et jeunes majeurs relevant de l'ASE,
- La rédaction d'un cahier des charges d'appel à projets pour l'accompagnement social des jeunes sortant de l'ASE, pour une transition accompagnée et un meilleur accès aux droits.
Ce cahier des charges étant finalisé, l'appel à projets sera publié à la fin du 1^{er} semestre 2020. L'appel à projets comportera des lots par secteur géographique, un opérateur de proximité étant recherché par territoire d'action sociale.

Un total de 49 006 € (crédits Etat et Département) de crédits ont été mobilisés pour cette action (ingénierie, prise en charge des jeunes majeurs au sein des dispositifs expérimentaux). Le solde de 39 597 € de l'enveloppe de l'Etat a été engagé et reporté sur l'exercice 2020 pour accompagner la mise en place de l'appel à projets.

1.2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

Le premier volet de cette action est la réalisation d'une étude permettant d'identifier sur le territoire les structures pouvant intégrer le réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité, leur type, leur localisation, et de définir les préconisations de mesures à mettre en place pour respecter les critères du premier accueil social inconditionnel de proximité à l'horizon 2021 sur l'ensemble du territoire.

Cette étude est réalisée via l'expérimentation de l'Agence Départementale des Solidarités, financée par mobilisation partielle de la fongibilité des crédits entre action socle et initiatives départementales.

L'Agence Départementale des Solidarités a vocation à préfigurer le premier accueil social inconditionnel, et à fixer le cahier des charges départemental. La concertation avec les acteurs a été conduite au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Les moyens en ingénierie mobilisés en 2019 ont représenté un total de 20 000 €, dont 10 000 € de crédits de la stratégie pauvreté, en application de la fongibilité prévue pour l'Agence Départementale des Solidarités.

1.3. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours

Le support de cette action est également l'expérimentation de l'Agence Départementale des Solidarités sur le territoire de Rodez Agglomération, avant déploiement à l'échelle départementale.

Le référentiel départemental sur cette méthode d'intervention sociale est défini dans ce cadre : des groupes de travail de professionnels du travail social se sont réunis au cours du 1^{er} trimestre 2020 sur le sujet.

Les moyens en ingénierie mobilisés en 2019 ont représenté un total de 20 000 €, dont 10 000 € de crédits de la stratégie pauvreté, en application de la fongibilité prévue pour l'Agence Départementale des Solidarités.

1.4. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

L'année 2019 a été consacrée à la préparation des nouvelles méthodes, des nouvelles procédures et des nouveaux outils nécessaires à l'atteinte des objectifs contractualisés avec l'Etat sur cette action, et en particulier l'orientation des bénéficiaires du rSa en moins de 30 jours, puis le 1^{er} rendez-vous d'accompagnement dans les 15 jours qui suivent.

Un groupe de travail interne au Département a préparé les ajustements relatifs aux étapes de la procédure :

- Modalités d'instruction du rSa au Département,
- Mise en place des flux quotidiens de données sur les nouveaux entrants entre la CAF et le Département,
- Modalités de convocation pour l'orientation,
- Contenu de l'entretien d'orientation.

Le Département a rencontré les partenaires de l'accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel pour identifier les conditions à réunir pour que les 1ers rendez-vous d'accompagnement puissent être programmés dans les 15 jours qui suivent l'entretien d'orientation.

Les modalités de travail internes au Département seront également adaptées pour pouvoir fixer le 1^{er} rendez-vous d'accompagnement des bénéficiaires orientés « social ».

La mise en place concrète de cette action est toutefois conditionnée à l'adaptation du logiciel de gestion des usagers – IODAS rSa – par l'éditeur GFi, afin que celui-ci puisse intégrer le flux quotidien des nouveaux entrants CAF dans le système d'information du Département. L'éditeur devrait être en mesure de fournir cette adaptation du logiciel au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

En conséquence, cette action sera mise en œuvre à la fin du 1^{er} semestre 2020. Des renforts ponctuels d'agents administratifs sont prévus pour accompagner la transition vers le nouveau dispositif.

Les moyens en ingénierie mobilisés en 2019 ont représenté un total de 10 000 €, dont 5 000 € de crédits de la stratégie pauvreté.

1.5. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité

1.5.1 Description de l'action

En complément de l'accompagnement global mis en œuvre par Pôle Emploi, le Département s'est engagé à consolider et à développer une offre d'accompagnement intégrée intensive des bénéficiaires du rSa vers l'emploi.

Pour l'année 2019, le Département a proposé la création de 35 places supplémentaires de garantie d'activité, en complément aux 662 places intégrées au dispositif de garantie d'activité.

1.5.2 Date de mise en place de l'action

L'action a été mise en place avec les partenariats de l'année 2019.

1.5.3 Partenaires et co-financeurs

Les 35 nouvelles places supplémentaires de garantie d'activité ont été mises en place grâce au développement de nouveaux partenariats :

- L'Ecole Régionale de la 2^{ème} chance : 10 places,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 20 places,
- Le réseau des espaces emploi formation : 5 places.

En complément, un partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur les métiers du secteur agricole a été initié, sans toutefois formalisation de places pour le dispositif de garantie d'activité.

1.5.4 *Durée de l'action*

L'action sera poursuivie et développée en 2020 et 2021.

1.5.5 *Budget*

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

1.5.5.1 *Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, global*

Budget total : 279 900 €

Part Département : 252 475 €

Part plan pauvreté : 27 425 €

1.5.5.2 *Budget exécuté*

La totalité des crédits prévus dans la convention a été engagé, suite à la signature des conventions avec les opérateurs de la garantie d'activité, dont les nouveaux opérateurs permettant la création de 35 places. Les crédits versés et engagés sont précisés dans le tableau annexe.

Le bilan définitif d'exécution est lié à la part de sorties définitives.

Par ailleurs, le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) alloué en 2019 par l'Etat à hauteur de 106 153 € a permis de financer le marché placement dans l'emploi avec l'opérateur Talenvies qui a pris en charge 200 accompagnements sur l'année.

De manière détaillée la Garantie d'activité a été répartie de la manière suivante :

BGE Aveyron	234 accompagnements	18 sorties positives
Talenvies création	149 accompagnements	16 sorties positives
Espaces Emploi Formation	285 accompagnements	57 sorties positives
Talenvies Placement	200 accompagnements	22 sorties positives
Chambre des métiers	6 accompagnements	0 sortie positive
Ecole Régionale de la 2 ^{ème} Chance	10 accompagnements	6 sorties positives

Soit un volume global de 884 personnes accompagnées (contre 697 prévues initialement) et un nombre de sorties positives estimée à 119.

1.5.6 *Bilan d'exécution*

Le conventionnement avec les nouveaux opérateurs pour la garantie d'activité permet de diversifier l'offre de parcours pour les bénéficiaires du rSa vers l'emploi.

1.5.7 *Perspective de mise en œuvre de l'action en 2020*

Le Département a proposé une augmentation progressive du nombre de bénéficiaires du rSa concernés entre 2019 et 2020 (cf. tableau des objectifs et progressions dans la convention).

Cette hausse est toutefois conditionnée, d'une part, aux moyens notifiés par l'Etat dans le cadre de la stratégie pauvreté, d'autre part, à la capacité de mobilisation des opérateurs locaux.

2. Mesures à l'initiative du Département

2.1. Expérimentation Agence Départementale des Solidarités

1.5.1 Description de l'action

Le Département a proposé à l'Etat de réunir l'ensemble des partenaires impliqués dans les politiques sociales au sein d'une Agence Départementale des Solidarités.

La convention prévoit l'expérimentation de cette nouvelle forme de gouvernance sur le territoire de Rodez Agglomération, pour généralisation ensuite, au vu des résultats, à l'ensemble du territoire départemental.

1.5.2 Date de mise en place de l'action

Le Président du Conseil départemental et la Préfète du Département ont réuni les institutions concernées le 11 juin 2019 pour présenter le projet et recueillir l'aval des responsables pour l'engager.

1.5.3 Partenaires et co-financeurs

Un conseil des partenaires, co-présidé par Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, Préfète de l'Aveyron, et Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental, a été installé le 15 janvier 2020. Les institutions membres du Conseil des partenaires sont les suivantes :

- Communes et CCAS de Rodez Agglomération,
- Rodez Agglomération,
- Rodez Agglo Habitat,
- DDCSPP,
- Unité départementale Dirrecte,
- DSDEN,
- ARS,
- CAF,
- Pôle Emploi,
- MSA,
- CPAM,
- CARSAT,
- Chambres consulaires : CCI, Chambres des métiers et Chambre d'Agriculture,
- Région Occitanie.

1.5.4 Durée de l'action

2019-2021

1.5.5 Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

1.5.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, global

Global : 20 000 €

Etat : 10 000 €

Département : 10 000 €

1.5.5.2 Budget exécuté

Le cabinet spécialisé Mensia Conseil a été retenu suite à appel d'offres pour accompagner les acteurs dans cette phase de préfiguration.

Le marché a été notifié le 12 novembre 2019. L'ordre de service de démarrage de la mission a été signé le 2 décembre 2019.

Une enveloppe totale de 70 000 € a été engagée en 2019 et reportée pour couvrir en partie les coûts de la tranche ferme, dont le total est contractualisé à hauteur de 108 072 € TTC. Une partie des crédits 2020 de la convention seront mobilisés pour couvrir les coûts de cet accompagnement.

1.5.6 Bilan d'exécution

Les partenaires institutionnels de l'action sociale sont mobilisés pour la définition de la feuille de route de l'Agence Départementale des Solidarités.

Lors de la 1^{ère} phase les partenaires se sont exprimés sur les problématiques pour conduire les politiques sociales sur le territoire de Rodez Agglomération. Une synthèse de leur expression a été partagée lors de l'installation du Conseil des partenaires le 15 janvier. 2020

Les partenaires ont validé le calendrier de travail jusqu'en juin 2020, ainsi que les orientations pour les ateliers de concertation avec les associations, les travailleurs sociaux et les usagers.

L'approche de design de service est en cours avec les ateliers courant février.

1.5.7 Perspectives de mise en œuvre de l'action en 2020

Le calendrier de préfiguration prévoyait une finalisation en juin 2020. Cette échéance sera décalée à une date non définie à ce jour, suite à la suspension des travaux en raison de la crise du Covid-19.

A l'issue de cette phase, une feuille de route sera validée par le Conseil des partenaires pour la mise en place concrète de l'Agence Départementale des Solidarités.

2.2. Favoriser « l'aller vers » des puéricultrices PMI

La mise en œuvre de cette action est programmée en 2020, selon les crédits notifiés par l'Etat dans le cadre de l'avenant 2020 à la convention.

Le projet de diversification des consultations dans les lieux de socialisation a été travaillé par l'équipe de Protection Maternelle Infantile du Département.

2.3. Inclusion numérique

2.3.1 Description de l'action

Cette action prévoyait en 2019 la mobilisation d'une chargée de mission pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie départementale d'inclusion numérique.

A la suite d'un appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre du plan national pour un numérique inclusif en septembre 2018 auquel la collectivité a répondu, le Conseil départemental a officiellement été déclaré, en septembre 2019, lauréat avec les 17 EPCI partenaires qui ont choisi d'adhérer au projet de déploiement du Pass numérique dans notre département.

Ce succès collectif a permis de bénéficier du soutien financier de l'Etat qui s'élève à 628 300 € pour la période 2019-2021, le Conseil départemental apportant pour sa part au total 300 000 €, et les 17 EPCI partenaires du projet 136 620 €.

Il pourra être acquis, sur la période 2019-2021, environ 9000 chéquiers de 10 pass numériques d'une valeur faciale unitaire de 10€, soit environ 6000 chéquiers distribués par le Département, et 3000 pour les EPCI.

Ces chéquiers permettront aux usagers ciblés, après test de leurs aptitudes numériques, de bénéficier de séances de médiation numérique auprès de prestataires labellisés. Pour le Département, les usagers ciblés sont notamment les bénéficiaires de nos politiques d'insertion, les personnes âgées et les familles.

2.4.1 Date de mise en place de l'action

1^{er} juillet 2019

2.4.2 Partenaires et co-financeurs

Etat, Département, 17 EPCI

2.4.3 *Durée de l'action* 2019-2021

2.4.4 *Budget*

Le budget prévisionnel de 26 000 € pour l'ingénierie de projet, financé à part égale entre l'Etat et le Département, a été exécuté en totalité.

2.4.5 *Indicateurs*

La cible d'une réalisation de 50% de la stratégie départementale inclusion numérique est atteinte. Il est en parti dépassé car le déploiement des chéquiers suscitera l'offre d'ateliers collectifs pour les publics en difficultés accompagnés par le Département.

2.4.6 *Bilan d'exécution*

L'ingénierie de projet déployée sur l'inclusion numérique permet au territoire de bénéficier d'un levier important via le déploiement de 9000 chéquiers et des ateliers inclusion numérique sur l'ensemble du territoire.

2.4.7 *Perspectives-de mise en œuvre de l'action en 2020*

- Déploiement effectif du Pass numérique au 2^{ème} semestre 2020,
- Définition des formations à destination des travailleurs sociaux.

2.4. Favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa

2.4.1 *Description de l'action*

Appel à projets mobilité pour accompagner les publics en insertion, principalement les bénéficiaires du rSa, pour retrouver une mobilité dans un objectif de retour à l'emploi par :

- un accompagnement collectif ou individuel à la mobilité,
- un soutien à l'obtention du code de la route.

2.4.2 *Date de mise en place de l'action*

1^{er} juillet 2019

2.4.3 *Partenaires et co-financeurs*

Département, Etat, Collectivités locales, Europe (FSE)

2.4.4 *Durée de l'action*

2019-2021

2.4.5 *Budget*

2.4.5.1 *Budget prévisionnel 2019 figurant dans la convention : Etat, CD, global*

Etat : 35 000 €

Département : 35 000 €

Fonds Social Européen : 16 848 €

Collectivités locales : 4 947 €

Total : 91 795 €

2.4.5.2 *Budget exécuté*

L'ensemble des crédits Etat et Département prévus dans la convention de lutte contre la pauvreté ont été engagés. Le détail des crédits versés et engagés puis reportés en 2020 est présenté dans le tableau annexe.

2.4.6 Indicateurs

Nombre de bénéficiaires accompagnés
Cible fixée dans la convention : 95

Résultat 2019 : Les bilans des 4 opérateurs retenus seront présentés au comité de pilotage prévu le 2 avril 2020.

2.4.7 Bilan d'exécution

Les moyens de l'Etat via la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont permis de retenir les 4 opérateurs candidats suite à l'appel à projets, et ainsi de construire une offre de service pour la mobilité des personnes en difficulté sur la totalité du territoire, et pour un plus grand nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés.

Les 4 structures concernées : Réseau des Espaces Emploi Formation, GRETA, Régie de Territoire et ASAC, IAE et GRETA Aveyron, ont mis en place le service au 2^{ème} semestre 2019, avec un travail partenarial engagé avec les collectivités locales impliquées et le Département.

2.4.8 Perspectives de mise en œuvre de l'action en 2020

2020 permettra un fonctionnement de cet accompagnement sur une année pleine.

La mobilisation des 4 opérateurs devrait permettre un accompagnement de 210 personnes.

2.5. Promotion des clauses sociales d'insertion

2.5.1 Description de l'action

Le marché du déploiement de la fibre très haut débit en Aveyron intègre des heures d'insertion sociale. Pour faciliter et s'assurer que les heures prévues en clauses sociales d'insertion soient bien réalisées, et ainsi permettre à des personnes en recherche d'emploi ou bénéficiaire du rSa d'accéder à une activité professionnelle, il est proposé de financer une mission de facilitateur des clauses sociales dans le cadre de ce marché Très Haut Débit, sur la période 2019/2022, phase de déploiement de la fibre.

Cette mission s'intègre dans une mission plus large de promotion et de facilitation des clauses sociales en Aveyron, mission confiée par convention à l'Union Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

2.5.2 Date de mise en place de l'action

1^{er} octobre 2019

2.5.3 Partenaires et co-financiers

Département et Etat.

2.5.4 Durée de l'action

1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021

2.5.5 Budget

2.5.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, global

Estimation 20 000 € par an, financés à part égale entre Etat et Département

2.5.5.2 Budget exécuté

Une somme globale de 30 000 euros a été engagée sur la mission départementale, dont la partie clauses sociales sur le marché Très Haut Débit. La totalité des 10 000 € prévus dans la convention pauvreté a été engagée suite à la signature de la convention, puis reportée en 2020 en vue de leur versement effectif.

2.5.6 Bilan d'exécution

Suite à des réunions de travail sur le sujet, les partenaires ont convenu de l'intérêt d'un facilitateur des clauses sociales à l'échelle départementale, et non uniquement ciblé sur un marché.

La convention signée entre les partenaires prévoit ce périmètre d'intervention élargi à l'ensemble du territoire.

2.5.7 Perspectives de mise en œuvre de l'action en 2020

L'année 2020 sera la 1^{ère} année pleine du facilitateur départemental, avec un objectif de 7 000 heures par an facilitées.

2.6. Accompagnement social des personnes en grande précarité et marginalisées ou en voie de l'être

Cette action consiste en la définition et la conduite d'une action collective d'insertion sociale pour les personnes marginalisées ou en voie de l'être. Les communes de Decazeville et Villefranche-de-Rouergue, ainsi que Rodez Agglomération prendront part à cette action.

La 1^{ère} étape consiste en la réalisation d'une étude spécifique confiée à un bureau d'étude spécialisé pour identifier ces publics (nombre, particularités, parcours), afin d'établir leur profil qui déterminera les actions à conduire.

Au cours du 2^{ème} semestre 2019, l'action a consisté à mobiliser les villes ciblées pour l'étude. Celles-ci ayant formalisé leur accord pour prendre part à la démarche, un groupe de travail pourra être réuni au cours du 2^{ème} trimestre 2020 pour la rédaction du cahier des charges.

L'année 2020 sera donc consacrée à la conduite de l'étude dont le coût est estimé à 30 000€ maximum.

2.7. Etude sur le profil des nouveaux entrants dans le rSa

Cette action consiste à mener une étude spécifique pour étudier le ou les profils des nouveaux entrants dans le dispositif RSA, et analyser le processus qui les y a conduit, dans un objectif de mettre en place des actions de prévention afin d'enrayer ou de freiner ce processus.

Un bureau d'étude sera retenu par appel d'offres au cours du 1^{er} semestre 2020 pour mener cette mission.

2.8. Création d'un chantier d'insertion sur le territoire de Decazeville

2.8.1 Description de l'action

La part de bénéficiaires du rSa parmi la population active est la plus élevée du Département sur le territoire de Decazeville Communauté.

En complément de la garantie d'activité pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, l'Insertion par l'Activité Economique permet un retour pour les publics les plus éloignés de l'emploi, par un accompagnement intense dans un milieu protégé.

Malgré son taux de précarité élevé, le secteur de Decazeville ne dispose pas de chantier d'insertion. Dans le cadre des 100 000 places supplémentaires prévues dans la stratégie pauvreté, il est opportun de favoriser la création d'un chantier d'insertion sur le secteur de Decazeville.

Une étude de faisabilité, menée par un acteur local, devra démontrer le nombre nécessaire de places et le secteur d'activité.

2.8.2 Date de mise en place de l'action

Dernier trimestre 2019

2.8.3 Partenaires et co-financeurs

Etat et Département

2.8.4 Durée de l'action

2019-2021

2.8.5 Budget

2.8.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, global
20 000 €, financé à parts égales entre Etat et Département

2.8.5.2 Budget exécuté

Le marché sera notifié au cours du 1^{er} trimestre 2020.

2.8.6 Indicateurs

Réalisation de l'étude de faisabilité : indicateur reporté à 2020

2.8.7 Bilan d'exécution

Les acteurs concernés ont été réunis en groupe de travail par la Dirrecte et le Département pour le lancement de l'action.

Le cahier des charges de l'étude de faisabilité a été rédigé en concertation entre l'Etat et le Département. Un bureau d'étude spécialisé est cours de sélection suite à consultation.

2.8.8 Perspective de mise en œuvre de l'action en 2020

Les conclusions de l'étude de faisabilité seront rendues en septembre 2020.

A l'issue de cette étude, le nombre de places et le secteur d'activité seront déterminés. Un opérateur local pour mettre en place l'activité sera à identifier par appel à projets fin 2020.

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations de la
Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/5

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37624-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

17 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUESSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

OBJET : Convention relative à l'attribution d'une subvention au profit de l'Association Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Aveyron

VU l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020 relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rapports, présentés à la réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2020 ont été adressés aux élus le 4 mai 2020 ;

CONSIDERANT :

- que les actions développées par la Fédération Départementale Familles Rurales contribuent au renforcement de l'attractivité du territoire à travers le développement de l'offre de service à la population résidant dans des communes rurales éloignées des principaux centres urbains ;

- que la mise en place d'un partenariat avec cette association a été envisagée pour s'inscrire dans le cadre des politiques de développement territorial que le Conseil départemental met en œuvre ;

CONSIDERANT le bilan des actions développées en 2018 ;

CONSIDERANT la demande de renouvellement de la subvention annuelle présentée par l'association ;

DECIDE, au regard de l'activité et des besoins à ce jour identifiés, de renouveler l'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 € à l'association « Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Aveyron », au titre de l'année 2020 ;

APPROUVE la convention de partenariat correspondante, jointe en annexe ;

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-François GALLIARD



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Conseil départemental de l'Aveyron.

Représenté par son Président, Jean-François GALLIARD, autorisé par la délibération de la Commission Permanente du

ET

L'association dénommée « Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Aveyron » association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 4 route de Moyrazès - BP 545 - 12005 RODEZ CEDEX, identifiée sous le n° Siret 77674190200030, représentée par Monsieur Patrick VALAT, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération rendue par le Conseil d'Administration.

PREAMBULE

Familles Rurales, Fédération Départementale, regroupe 46 associations locales réparties sur l'ensemble du territoire du Département de l'Aveyron.

A partir de ce réseau local qui fonctionne sur la base de l'engagement de bénévoles et avec l'appui de sa propre logistique (accompagnement technique, aide à la gestion comptable), la Fédération Départementale assure auprès des familles les missions suivantes :

- écoute des familles,
- actions autour de la parentalité,
- développement des liens inter générations et entre territoires,
- accueil des nouveaux arrivants,
- valorisation des atouts du milieu rural,
- animation de la vie locale (activités et clubs adultes), recherche de centres d'intérêts communs,
- actions en matière de santé et de prévention,
- activités créatives, centre de loisirs ouverts à l'année, en périscolaire ou en période de vacances, mini camps ...
- gestion et fonctionnement de structures d'accueil de la petite enfance, de relais assistantes maternelles, d'espace-jeux...
- organisation de débats et réflexions sur des sujets de société,
- actions de défense du consommateur.

Considérant que les actions développées par la Fédération Départementale Familles Rurales contribuent au renforcement de l'attractivité du territoire à travers le développement de l'offre de service à la population résidant dans les communes rurales éloignées des principaux centres urbains, le Conseil Départemental a mis en place un partenariat avec cette association.

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association Familles Rurales - Fédération Départementale de l'Aveyron s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique départementale sur la base de son réseau d'associations locales, des actions autour des thématiques suivantes :

- ⇒ En matière de développement local :
 - animations locales,
 - information et accompagnement des nouveaux arrivants.
- ⇒ Dans le domaine de l'enfance et de la famille :
 - prévention : actions autour de la parentalité,
 - développement des structures d'accueil de petite enfance,
 - actions de loisirs.

Dans ce cadre, le Conseil départemental contribue financièrement à ce programme d'actions.

Article 2 : Détermination de la contribution financière du Conseil Départemental

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € est allouée à Familles Rurales - Fédération Départementale au titre de l'année 2020.

Cette subvention fera l'objet d'un engagement sur les crédits ouverts au budget départemental de l'exercice 2020 ; ligne de crédit 37638, chapitre 65, compte 6574, fonction 51.

Article 3 : Modalité de versement de la contribution financière

Le paiement de cette subvention sera effectué, sous réserve de la disponibilité des crédits, sur présentation des justificatifs.

- Un 1^{er} versement de 80 % du montant total de la subvention après signature de la convention
- Le solde de la subvention sera versé sur présentation du compte rendu financier annuel de l'association (bilan d'activité et compte de résultat 2020).

Les versements seront effectués à : Familles Rurales – Fédération Départementale Aveyron, au compte ouvert auprès du Crédit Agricole, Code établissement 11206, Code guichet 00019, N° de compte 00005113700, clé RIB 58.

L'ensemble des justificatifs devra être adressé par le bénéficiaire de la subvention au Conseil départemental, Direction de l'Enfance et de la Famille et sera conservé par ce service à toute fin de contrôle.

Article 4 : Engagement du bénéficiaire relatif à l'opération subventionnée

Le bénéficiaire s'engage à réaliser le programme d'actions pour lequel il bénéficie d'une aide départementale, dans les conditions précisées à l'article 1 et 2.

Article 5 : Engagement du bénéficiaire relatif à la communication

Le Conseil départemental de l'Aveyron apparaît comme l'un des financeurs de l'Association. Le bénéficiaire s'engage à valoriser ce partenariat et à développer sa communication autour de ces projets en étroite concertation avec le Conseil départemental.

Il s'engage également à apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Conseil départemental de l'Aveyron.

Article 6 : Durée de la convention

La convention a une durée d'un an à compter de sa signature. La subvention du Département deviendra caduque de plein droit et sera donc totalement annulée, si les justificatifs de dépenses, tels que visés à l'article 3, ne sont pas adressés par le bénéficiaire au Conseil départemental, dans le délai de 18 mois à compter de la date de la présente convention.

Passée cette date, la subvention sera considérée comme soldée, et toute demande de versement ultérieure sera jugée comme nulle et non avenue.

Article 7 : Le contrôle

En dehors des vérifications opérées au moment du versement de l'aide, le Conseil départemental se réserve le droit de procéder ou de faire procéder à tout contrôle de l'exécution des actions suivant les engagements de la présente convention.

Article 8 : Sanction

En cas d'emploi de la subvention non conforme à son objet, d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide, de non respect des dispositions relatives à la communication, le Conseil départemental demandera, le reversement des sommes indûment mandatées, par émission d'un titre de perception.

La convention est établie en deux exemplaires originaux.

Le

Le Président
Familles Rurales – Fédération Départementale

Patrick VALAT

Le Président
du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations de la Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/6

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37675-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

17 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUESSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

OBJET : Subventions diverses à caractère social : subvention d'aide au fonctionnement 2020 pour les Restaurants du Cœur - Aveyron

VU l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020 relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2020 ont été adressés aux élus le 4 mai 2020 ;

CONSIDERANT la demande des Restaurants du Cœur très mobilisés dans la période actuelle ;

ATTRIBUE, en soutien à cette structure, une aide d'un montant de 13 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer l'arrêté de subvention correspondant.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-François GALLIARD

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations de la Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/7

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37678-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

17 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUSSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

OBJET : Prolongation du délai de validité du Fonds de soutien exceptionnel au milieu associatif pour faire face à l'épidémie de Covid -19

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020 relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la commission permanente du 11 mai 2020 ont été adressés aux élus le 4 mai 2020 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente du 10 avril 2020, déposée et publiée le 10 avril 2020, approuvant la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel pour les associations d'intérêt départemental, à vocation culturelle ou sportive organisatrices de manifestations ouvertes au public, ciblant la période du 1^{er} mars au 30 juin 2020, qui correspondait à la période concernée par les mesures d'urgence ;

CONSIDERANT les dispositions gouvernementales relatives à la levée progressive du confinement ;

DECIDE de prolonger le délai initialement prévu et de prendre en compte les manifestations devant se dérouler entre le 1^{er} mars et le 15 septembre 2020 ;

APPROUVE la fiche programme, ci-annexée, modifiée en ce sens ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et à signer tous actes relatifs à la mise en œuvre de ces mesures d'urgence.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental,

ANNEXE

Projet de fiche programme du Fonds de soutien exceptionnel au monde associatif culturel et sportif.

Objectif

Participer au maintien du monde associatif dans les domaines culturel et sportif, concernés par l'organisation de manifestations, ouvertes au public, impactées par la crise sanitaire.

Bénéficiaires

Associations à vocation culturelle ou sportive dont le siège social et l'activité sont en Aveyron et qui sont organisatrices de manifestations culturelles ou sportives ouvertes au public.

Conditions d'éligibilité

La ou les manifestations doivent :

- avoir été maintenue(s) ou annulée(s) sur la période du 1^{er} mars au 15 septembre 2020.
- être de rayonnement départemental et en être à la 2^{ème} édition au moins.
- subir une perte de recettes égale ou supérieure à 50 % du prévisionnel de recettes.

Modalités d'intervention

Taux d'intervention maximum de 30 % s'appliquant sur les frais engagés pour la manifestation par l'association, en lien avec le budget prévisionnel, et non compensée par des aides publiques, des assurances, ou d'autres ressources.

L'aide sera modulée en fonction des autres aides obtenues, du niveau de la trésorerie (qui ne devra pas être supérieure à 2 mois) et des charges de salaire pour une association employant des salariés.

Egalement, pour les associations déjà aidées par le Conseil départemental, il sera tenu compte du niveau de subvention attribué et versé au titre d'autres programmes départementaux.

L'aide est plafonnée à 30 000 € par association et est accordée sous la forme d'une subvention, versée en une seule fois, sous réserve des crédits budgétaires votés par le Conseil départemental.

Date limite de dépôt des demandes et pièces constitutives du dossier

L'association doit déposer la demande avant le 15 septembre 2020.

La demande doit comporter :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Formulaire de demande d'aide
- Statuts de l'association
- Budget prévisionnel de la manifestation
- Bilan de la manifestation de l'année n-1 ou de la dernière édition
- Etat récapitulatif et factures des dépenses engagées et payées, signées par le président ou le trésorier de l'association
- Situation des comptes bancaires
- Tout autre élément justifiant le déficit (bilan intermédiaire ; compte de résultat...).
- RIB
- Les associations déjà aidées par le Département pourront s'affranchir des pièces déjà transmises.

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations de la Commission Permanente du Conseil Départemental

Délibération CP/11/05/20/D/HC/8

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200511-37682-DE-1-1

Reçu le 12/05/20

Déposée le 12/05/20

Affichée le 12/05/20

Publiée le

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 11 mai 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental.

17 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Vincent ALAZARD à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur André AT à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Madame Magali BESSAOU, Madame Michèle BUESSINGER à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Hélian CABROLIER à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Régis CAILHOL à Madame Anne BLANC, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Monsieur Eric CANTOURNET à Madame Stéphanie BAYOL, Madame Annie CAZARD à Monsieur Christian TIEULIE, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Madame Evelyne FRAYSSINET à Monsieur Serge JULIEN, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Emilie GRAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Christophe LABORIE à Monsieur Jean-François GALLIARD, Francine LAFON à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christine PRESNE, Madame Brigitte MAZARS à Monsieur Sébastien DAVID, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Jean-Pierre MASBOU, Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Madame Christel SIGAUD-LAURY à Madame Danièle VERGONNIER.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

.....

OBJET : COVID-19: Personnel départemental

VU les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et interdisant notamment tout déplacement de personnes hors de son domicile ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-19 alinéa 3 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente adoptée, déposée et publiée le 10 avril 2020, relative aux modalités d'organisation des réunions de la Commission permanente à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2020 ont été adressés aux élus le 4 mai 2020 ;

CONSIDERANT que depuis le 16 mars 2020, les Services du Département fonctionnent dans le cadre d'un plan de continuation d'activité, avec plus de 1300 agents mobilisés de manière permanente ou ponctuelle, en présentiel ou en télétravail permettant d'assurer la continuité des Services dans des conditions satisfaisantes ;

CONSIDERANT que l'Etat a autorisé les Collectivités Locales à octroyer, dans ces circonstances exceptionnelles, le versement d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période ;

CONSIDERANT qu'après examen de la situation au sein des Services du Département, il est apparu souhaitable de réserver l'octroi d'une prime aux Assistants Familiaux qui accueillent des enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance. Ces personnels ont été particulièrement impactés par cette période de crise et ont dû faire face à une surcharge d'activité liée à l'accueil permanent et en situation de confinement des enfants qui leur étaient confiés avec des activités supplémentaires (accompagnement scolaire...) ;

DECIDE de verser à chaque assistant familial, une prime d'un montant de 200 € par enfant pour les mois de mars et avril 2020 ;

PRECISE que la situation des Personnels de la Maison départementale de l'Enfance a été identifiée pour pouvoir bénéficier aussi d'une prime spécifique destinée à compenser le surcroît de travail significatif lié à cette période de confinement. Un décret doit préciser les conditions d'application pour cette catégorie de Personnel.

Ce point sera examiné lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Absent excusé : 1

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-François GALLIARD